

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL



LE DÉPARTEMENT

Réunion du 18 décembre 2023

9 h

PROCÈS VERBAL DES DÉBATS

(Approuvé en séance du Conseil départemental du 18 décembre 2023)

Selon les nouvelles dispositions de l'article L3121-13 du C.G.C.T : « Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du département et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Ce procès-verbal des débats a été approuvé en séance du Conseil départemental du 5 avril 2024. Il vient compléter le relevé des délibérations du 18 décembre 2023 (qui a été publié le 20 décembre 2023).

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

La séance est ouverte à 9 h, sous la présidence de Mme Sophie PANTEL, présidente du Conseil départemental de la Lozère.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Nous pouvons commencer notre réunion.

Madame TRIOULIER, présidente de la commission sports, culture, patrimoine et vie associative

Je procède à l'appel.

Robert AIGOIN : présent

Françoise AMARGER BRAJON : présente

Rémi ANDRÉ : présent

Alain ASTRUC : présent à partir de 9 h 50

Denis BERTRAND : présent

Régine BOURGADE : présente

Patricia BREMOND : présente

Ève BRÉZET : présente

Jean-Louis BRUN : présent

Séverine CORNUT : présente

Didier COUDERC : présent

Dominique DELMAS : présente

Valérie FABRE : présente

Gilbert FONTUGNE : présent

Francis GIBERT : présent

Christine HUGON : présente

Michèle MANOA : présente

Guyène PANTEL : absente, représentée par Denis BERTRAND

Sophie PANTEL : présente

Jean-Paul POURQUIER : absent, représenté par Valérie FABRE

Valérie REBOIS-CHEMIN : présente

François ROBIN : présent

Patrice SAINT-LÉGER : présent

Laurent SUAU : présent

Michel THEROND : présent

Johanne TRIOULIER : présente

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Quelques informations sur l'actualité locale, et puis une présentation rapide du budget. Après, ce que nous vous proposons, c'est la procédure suivante : les collègues interviendront de manière globale pour présenter le budget et, à la fin, je ferai voter les dossiers, rapport après rapport, assez rapidement. Cela nous permettra d'avoir une présentation un peu différente de ce que nous avons fait pour les orientations budgétaires.

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour la dernière séance de l'année. C'est la séance du vote du budget, après notre séance sur les orientations budgétaires que nous avons tenue il y a quelques semaines. C'est évidemment un moment fort dans la vie de notre collectivité.

En ce qui concerne les actualités locales récentes, nous avons accueilli la remise des labels de la Fondation du Patrimoine à l'Hôtel du Département. C'est un choix fort de doubler notre financement depuis maintenant deux ans ; nous sommes passés de 15 000 € à 30 000 €, mais cela permet d'avoir un véritable effet levier au niveau de la fondation qui attribue pas loin de 700 000 € de subventions, et donc c'est aussi de la commande publique pour nos entreprises.

Toujours dans le domaine du patrimoine, il y a eu plusieurs inaugurations ces dernières semaines : la rénovation de l'église d'Ispagnac, la rénovation de l'église de Saint Saturnin. Et puis, plus récemment, je voulais saluer le Syndicat de la voie verte qui a été nommé au trophée « Victoire de l'investissement local » de l'AMF lors de l'assemblée générale qui s'est tenue à Châteauneuf récemment.

A Saint-Germain-du-Teil, là aussi inauguration de la première réserve incendie qui est une citerne de 120 m³. En fait, les trois premières, nous les avons accompagnées seuls en termes de financement dans le cadre de notre nouveau dispositif DECI. Depuis, l'État nous a rejoints. Il y a donc une vraie opportunité pour les communes d'atteindre 80 % de financement et de répondre ainsi aux obligations réglementaires.

Nous avons aussi accueilli la remise de médailles pour les 60 ans de l'O.N.M. Différents jeunes ont été salués pour leur engagement, que ce soit au sein de la Croix Rouge, au sein de la gendarmerie, au sein du corps départemental des sapeurs pompiers ou au sein d'associations au service des plus démunis ou au service de la culture. Il est important de pouvoir mettre en avant des jeunes qui s'engagent de cette façon-là.

Nous avons eu également la remise des prix aux étudiants du Purple Campus. S'il le fallait, cela permet de démontrer que l'apprentissage est une filière d'excellence.

Nous avons aussi répondu « présent » à l'invitation du Kiwanis qui souhaite intervenir en faveur des enfants qui nous sont confiés dans le cadre de la protection de l'enfance. Nous sommes allés présenter nos politiques publiques avec un focus particulier sur l'ASE. A l'occasion des vœux, ils vont remettre un chèque pour les enfants de l'ASE.

La transhumance, vous l'avez vu, a été reconnue au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité.

Je salue aussi le travail d'accompagnement des agents de l'Entente UNESCO Causses Cévennes. Se sont aussi déroulés plusieurs autres anniversaires et inaugurations, dont les 40 ans de l'usine du Massegros qui compte sur notre département.

C'est aussi l'époque des manifestations de la Sainte Barbe. 21 centres d'incendie et de secours ont fêté leur Sainte Barbe. C'est l'occasion de rappeler toute la dimension de la sécurité civile, de pouvoir remercier tous les agents de ces centres pour leur engagement, de faire un bilan de l'année écoulée, de rendre compte de l'activité et aussi de partager un moment de convivialité avec eux.

Je voulais par ailleurs vous dire que nos stations de ski sont prêtes, il ne manque que la neige.

Nos équipes de VH sont aussi prêtes à intervenir. Ce matin, les routes étaient gelées, et donc même sans neige les équipes patrouillent et sortent. Nous avons une pensée pour eux puisqu'ils vont assurer notre sécurité pendant tout l'hiver.

Je veux féliciter notre collègue Didier COUDERC pour son élection à la tête de la SELO. La SEM départementale est entre de bonnes mains. Depuis quatre ans, la SEM fait des bénéfices et des excédents, tout en continuant à investir sur nos sites. Il y a un certain nombre de projets qui sont en cours sur notre territoire.

Je voulais vous donner quelques dates.

D'abord, les vœux institutionnels auront lieu le 11 janvier.

Les vœux aux agents auront lieu de 16 janvier.

Nous irons à Langogne pour les vœux institutionnels.

Pour la Sainte Barbe départementale, nous irons à Marvejols, toujours dans ce souci d'accompagner et de permettre à tous les territoires de vivre et se développer. Nous territorialisons donc un certain nombre d'événements.

Et puis, je voulais vous donner la date de la venue de Philippe WAHL, le PDG de la Poste – il me l'a confirmée par SMS encore cette fin de semaine –, qui sera chez nous le 2 février.

La Lozère, elle continue de rayonner avec différentes émissions ou reportages à la télévision notamment, mais pas uniquement par le biais de ce média.

En ce qui concerne la fibre, nous ferons un petit événement en début d'année. Il nous reste 2 960 prises à construire ; ce qui représente 5 %. Nous sommes à 95 % ; ce qui est quand même une gageure, compte tenu de la topographie de notre territoire. Nous sommes presque au bout de la construction. Mais les 2 960 qui restent sont les plus compliquées ; peut-être que Robert y reviendra tout à l'heure.

Je voulais saluer les associations et les communes qui, malgré le contexte national et international qui ne fait pas rêver, font vivre nos centres-villes et nos villages pour ces fêtes de fin d'année.

Le dossier essentiel ce matin, c'est notre budget.

D'abord, un grand merci aux services pour le travail que j'ai pu mener avec eux sur ce budget. Je veux surtout vous rappeler que nous avons une nomenclature nouvelle, et la mise en place de cette nomenclature M 57 avec ce référentiel unique a conduit à beaucoup d'anticipations ; et puis, il a fallu aussi régler un certain nombre de difficultés et de paramétrages. C'est du travail que vous ne voyez pas, mais qui nous a bien occupés. C'est le cas également pour les autres collectivités.

Je rappellerai simplement que le budget c'est le rapport qui permet de donner les moyens pour mettre en œuvre le projet politique. Il répond à un cadre légal et financier qui est contraint puisqu'il doit s'inscrire dans le projet de loi de finances 2024 et le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

Le contexte, vous le connaissez, c'est toujours le même. Le budget s'inscrit dans une période de difficultés sociétales, sociales et financières. A cela, se rajoutent la crise énergétique et un climat anxiogène qui est lié aux différents conflits dans le monde.

Ce budget prévisionnel s'établit dans un moment où les dépenses de fonctionnement sont en grande partie imposées au Département et sont aussi en forte augmentation. Je vais en citer quelques-unes, mais après chacun des élus y reviendront dans le cadre de leur présentation :

- Les charges à caractère général avec une inflation qui pèse de plus en plus, que ce soit sur l'électricité, le carburant, la maintenance, les assurances et diverses prestations de services ;

- Les dépenses de personnel, suite aux décisions gouvernementales sur les traitements. Didier y reviendra ;

- Les dépenses sociales qui progresseront, faisant suite au Ségur, à l'avenant 43, à l'intégration des agents de la MAIA, à l'augmentation du RSA qui est encore annoncée ;

- Et puis, nous avons les transferts cachés, que ce soit dans le domaine de la protection de l'enfance, sur la pédopsychiatrie, ou au niveau d'autres mesures ;

- Des besoins qui sont en augmentation pour la sécurité civile en lien avec la transition écologique.

En face, ce sont des recettes qui baissent :

- La part péréquation DSID qui est en très forte baisse. Je vous rappelle que nous avons perdu 4 M€ ;

- La baisse des DMTO ;

- L'autonomie fiscale qui n'existe plus puisque nous avons perdu totalement la maîtrise du levier fiscal au profit de dotations que nous ne maîtrisons pas et qui nous conduisent à devenir de plus en plus, chaque année, tributaires d'un État en mal de déconcentration ;

- Le non paiement des AIS (Allocations individuelles de solidarité) ; c'est 14 M€ chaque année, c'est tout le sujet de la péréquation verticale.

Et puis, on nous annonce une réforme – on nous a fait voter le matin pour le soir, avec des modalités un peu particulières – sur le Fonds de sauvegarde pour 14 Départements qui sont en très, très grande difficulté. On nous permet en fait de nous partager des miettes... Le résultat, c'est l'effet ciseau dont la presse nationale se fait écho. A titre d'exemple, plusieurs Départements doivent décaler le vote de leur budget à cause de l'effondrement de leurs recettes.

Nous agissons donc dans un cadre de plus en plus contraint, et il est dommage que l'on ne respecte pas le principe de « celui qui décide paie ».

Et puis, il y a les attaques contre le Département selon la doctrine qui dirait qu'il y a trop d'échelons et qu'il faudrait alors supprimer les Départements. Ceux qui formulent ces attaques, je les renvoie à la Constitution qui est la base de notre pacte social et républicain car, dans la Constitution, il n'y a que trois niveaux de collectivité : les communes, les départements et les régions. Donc, s'il y a trop de strates, moi je dis : que l'on commence par supprimer celles qui ne sont pas des collectivités.

Quant à la leçon sur « les collectivités doivent prendre leur part dans le déficit public », à ceux-là je voudrais rappeler que nous n'avons pas de leçon à recevoir en matière de gestion budgétaire d'un État qui vote chaque année un budget en déficit depuis 40 ans, alors que, nous, nous votons un budget en équilibre.

Sur les grandes masses, vous le verrez, ce sera rappelé, nous maîtrisons notre section de fonctionnement, nous arrivons à maintenir un très haut niveau d'investissement et à préserver notre épargne brute, tout en maintenant un endettement faible.

C'est cette gestion saine et rigoureuse des deniers publics, que nous avons cultivée, qui nous permet en fait de poursuivre les investissements et de répondre aux besoins des Lozériens et des Lozériennes.

Je voudrais évoquer quelques sujets. La liste est loin d'être exhaustive.

Nous avons construit un budget offensif pour répondre à deux piliers :

- le bien vivre ensemble
- et la transition écologique et énergétique.

Dans la présentation du budget, vous verrez de nombreuses mesures qui permettent d'accompagner les personnes âgées, favoriser l'inclusion et renforcer la perte d'autonomie, en passant par les dispositifs en faveur des plus vulnérables comme Loz'Emploi et le soutien à la parentalité et la protection de l'enfance.

Au titre des dispositifs et outils en faveur des professionnels de santé dans le cadre de la stratégie d'attractivité du réseau Lozère Nouvelle Vie, le logement est une priorité. Je n'ai pas reparlé des assises puisque nous avons déjà abordé ce sujet.

Dans le cadre de l'accompagnement des collectivités, là j'ai entendu ce que vous aviez dit en commission organique concernant les PETR. Nous procéderons donc aux modifications du budget en cours d'exécution, de manière à accompagner la politique d'accueil.

2024, c'est l'achèvement du déploiement de la fibre, je l'ai dit.

Je rappelle que la Lozère a été reconnue comme département rural préféré des Français pour télétravailler. Cela, c'est aussi une bonne nouvelle.

Sur le bien vivre ensemble, il y a toutes les politiques en faveur des jeunes, en passant par les collèges, les différentes bourses, l'enseignement supérieur, le CDJ.

Sur les bâtiments, vous le verrez, il y a beaucoup de programmes qui sont en cours. Nous terminons les travaux à Florac et Langogne sur les MDS.

Sur les projets structurants patrimoniaux, nous allons procéder à la restauration du Château de Saint-Alban, à la construction du Centre d'interprétation mégalithique des Bondons, et nous allons faire des travaux sur les réserves archéologiques et procéder à l'extension du bâtiment des Archives départementales à Mende.

S'agissant des JO, nous y participerons puisque nous avons acheté 500 places et nous avons d'ores et déjà réservé les hébergements. Nous reviendrons aussi sur les modalités d'accès à ces places.

Nous continuerons à apporter notre soutien au monde associatif avec des épreuves nouvelles que nous arrivons à financer, notamment dans le sport et la culture. Les collègues, là aussi, y reviendront.

Et puis, vous avez tout ce qui est dynamique territoriale avec nos différents dispositifs en faveur des agriculteurs, des éleveurs, des artisans, des chambres consulaires et beaucoup d'autres qui ne vont pas évoluer.

Voilà ce que je voulais dire de manière très rapide. Je vais vous céder la parole si vous souhaitez la prendre sur ce sujet budgétaire. Ensuite, nous présenterons le contenu du budget dans le détail.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le budget ? Monsieur SAINT-LÉGER, vous avez la parole. Ensuite, M. AIGOIN interviendra.

Monsieur SAINT-LÉGER

Madame la Présidente, mes chers collègues, aujourd'hui, c'est notre dernière séance de l'année 2023 qui est consacrée – vous l'avez indiqué – au vote du budget départemental.

Le vote du budget, c'est toujours un acte très important car il détermine les choix politiques, comme vous l'avez signalé, d'une majorité et les orientations qui en découlent. Comme le disait le cardinal Richelieu, la politique c'est rendre possible ce qui est nécessaire. Cette formule sied particulièrement bien au contexte de notre pays, toujours marqué par un déficit extrême, une dette abyssale et un niveau de dépenses publiques toujours en pleine expansion, avec en corollaire des impôts et prélèvements sociaux au plus haut ; ce qui fait de la France la championne d'Europe et maintenant du monde des prélèvements obligatoires.

A l'inverse, les collectivités territoriales, sans exception, vous venez de le dire, qu'elles soient dirigées par la droite ou la gauche, ont l'ardente obligation de présenter des budgets équilibrés et sincères ; faute de quoi, elles se voient menacées de tutelle par la Chambre régionale des comptes. Vous n'avez donc pas dérogé à la loi.

L'actualité récente m'oblige à évoquer la crise démocratique qui s'installe dans notre pays. Nous venons de vivre la semaine dernière une énième dislocation de la vie politique engagée depuis 2017. Avec la motion de rejet sur le projet de loi immigration, c'est un clap de fin du « en même temps ». C'est un coup de tonnerre qui vient ébranler le gouvernement. Ce rejet en bloc est non seulement un véritable camouflet, mais il traduit aussi un profond désaveu de la majorité présidentielle. Le pouvoir a sèchement perdu et le Président, la Première ministre et le ministre de l'Intérieur continuent d'afficher la morgue des jours de triomphe. Cela devrait pourtant les obliger à un peu d'humilité. Sans majorité absolue, il est indispensable de trouver des alliés, et pour trouver des alliés il est préférable de ne pas commencer par les injurier. Nous avons d'un côté le texte du Sénat qui se voulait résolument plus ferme en matière d'immigration et de l'autre le texte de la commission des lois de l'Assemblée nationale beaucoup plus laxiste. Les divergences et les divisions qui minent la majorité présidentielle sur l'épineux sujet de l'immigration lui ont été fatales. Il est à noter que, seuls, les députés de la majorité présidentielle et ceux qui sont ouvertement Macron-compatibles ont voté contre cette motion de rejet. Ce vote à l'Assemblée nationale permet clairement d'identifier le positionnement politique de nos parlementaires locaux de la chambre basse du Parlement.

Ce projet avorté de texte sur l'immigration ne doit pas nous faire perdre de vue la délicate gestion des mineurs isolés non accompagnés qui coûte rien qu'en Lozère près de 1 900 000 €, soit presque autant de crédits d'investissement supprimés sur les routes départementales en 2024. La phrase que vous avez écrite en page 96, Madame la Présidente, laisse présager le pire pour l'année à venir, à savoir le contexte international, mais aussi les différentes mesures nationales concernant l'immigration ont un impact direct sur cette activité. Pouvez-vous devant cette assemblée infirmer ou confirmer des données de certains membres associatifs lozériens qui indiquent l'arrivée en 2024 d'une centaine de MNA supplémentaires en Lozère qui proviendraient d'autres régions, notamment des Hauts-de-France ?

Autre sujet concernant le budget 2024 : les dépenses sociales qui s'élèvent à 54 M€, soit tout de même près de 44 % des dépenses réelles de notre section de fonctionnement ; elles sont en hausse de 12 M€ en seulement six ans. C'est un niveau de progression inégalé dans les autres domaines de compétences de notre département. Vous n'avez jamais caché que les dépenses sociales étaient l'axe majeur de votre mandature. Vous savez également que je ne suis pas contre certaines mesures sociales, mais j'ai également quelques réticences pour certains dispositifs d'assistantat. Quand je vois la situation des EHPAD en Lozère, je suis particulièrement inquiet pour les années à venir. Dans certaines communes de notre département, la maison de retraite est l'un des principaux, voire même le premier employeur public. La situation était déjà tendue financièrement avant le Covid, mais cette fois je crains que nous courions carrément à la catastrophe. Il me semble qu'au vu de nos spécificités locales une aide significative pour l'ensemble de ces établissements aurait été la bienvenue. Vous avez prévu à ce budget un soutien renforcé aux EHPAD de 250 000 € (page 86), les modalités de sa répartition et de son attribution éventuelle devant être précisées dans l'année à venir. J'ai bien peur que cette enveloppe ne soit qu'une petite goutte d'eau par rapport aux énormes besoins budgétaires de ces établissements. Pendant des décennies, cela a été la force de la Lozère d'avoir de très bonnes maisons de retraite, exclusivement sous gestion publique, avec une prise en charge de haut niveau. Nous ne pouvons pas abandonner nos anciens qui méritent un accompagnement digne après une longue vie de travail et de labeur. La presse locale, ici présente, a d'ailleurs publié de nombreux articles ces dernières semaines à ce sujet.

Pouvez-vous nous préciser le nombre de lits non occupés au sein de l'ensemble des établissements lozériens et quel est votre sentiment sur la crise budgétaire qui est en train de toucher plus globalement l'ensemble des établissements du secteur médico-social, et quelles sont vos propositions concrètes pour accompagner ce secteur qui – je le répète – est probablement le premier en termes d'emplois directs et indirects en Lozère ?

Puisque nous parlons de nos aînés, je change de sujet. Vous avez abordé tout à l'heure le sujet que je veux évoquer en parlant des églises qui venaient d'être inaugurées. J'aimerais évoquer justement ce patrimoine public que nos anciens nous ont transmis au fil des siècles. Je veux justement parler des églises ni classées ni inscrites, du petit patrimoine historique. Si je me félicite des efforts consentis et des travaux réalisés au domaine de Boissets, patrimoine exceptionnel, ou de la restauration du château de Saint-Alban à venir, il serait bon que notre assemblée soit plus sensible à l'ensemble de ces biens qui font le charme de notre département et qui constituent indiscutablement un attrait touristique important. Souvent, par contraintes budgétaires, les communes ont tendance, et encore plus en temps d'inflation et de disette budgétaire, à négliger cette politique culturelle et patrimoniale. Le 7 décembre dernier, le sénateur Jean-Gérard PAUMIER d'Indre-et-Loire s'est alarmé de cette situation et a proposé un renfort des préfets à travers la DETR combinée aux aides des Conseils départementaux, afin de compenser la non participation de la DRAC, cette dernière étant fortement sollicitée sur le patrimoine classé et inscrit. Soyons innovants et mettons en place un plan pluriannuel de sauvegarde de notre patrimoine afin qu'il y ait un véritable effet levier pour les communes les plus rurales du département et pour éviter de voir disparaître ces chefs-d'œuvre en péril.

Pour ce qui est du budget, j'y reviens, je partage votre inquiétude évidemment pour l'avenir quant aux recettes allouées par l'État aux Départements dont l'autonomie fiscale est quasiment réduite à peau de chagrin. Beaucoup de ces recettes inscrites à ce budget 2024 sont soit stables, soit affichées à la baisse. Vu le contexte économique national, il nous faut être très prudents sur les recettes de DMTO car les ventes immobilières de ces derniers mois affichent des baisses vertigineuses par rapport aux années antérieures.

Il en est de même pour la CVAE ou le Fonds national de péréquation dont vous n'avez prudemment rien inscrit au budget 2024.

Au niveau national, de par leur nature très contrainte, plus de 60 % de dépenses sociales imposées par l'État, les budgets départementaux sont très sensibles à la conjoncture économique. La hausse des dépenses sociales liée à l'inflation, cumulée à une stagnation des dotations à laquelle s'ajoute une baisse des recettes conjoncturelles dont il faut rappeler qu'elles n'ont jamais eu pour mission de couvrir les dépenses sociales, entraîne le retour de l'effet ciseau et va asphyxier un grand nombre de Départements. En cumulant les effets de la non indexation sur l'inflation des dotations versées aux Départements qui leur a fait perdre 1,3 milliard d'euros sur les deux derniers exercices budgétaires, de la chute des DMTO et des dépenses imposées depuis 2022, les budgets départementaux afficheront en effet une perte de près de 7 milliards et demi d'euros en 2024 par rapport à la situation au 31 décembre 2021.

Le président DUPONT du Conseil départemental du Calvados s'exprime ainsi : « On ne peut plus imposer une dépense sans la mettre en rapport avec une recette. La fuite en avant à laquelle nous assistons va entraîner la paralysie de la plupart des Départements ».

Aussi, je regrette que vous ayez décidé d'inscrire près de 20 M€ pour équilibrer le budget 2024. D'habitude, il nous est proposé par le passé en moyenne 14 M€ de tirage d'emprunt qui n'était pas forcément réalisé en totalité car nous avons bénéficié de quelques bonnes nouvelles budgétaires en cours d'année. N'attendez malheureusement rien en la matière pour 2024. Je ne suis pas convaincu par la pertinence de réaliser un grand emprunt en 2024 au Conseil départemental surtout avec des taux d'intérêt au plus haut depuis 20 ans. Si votre prévision budgétaire devait se réaliser en totalité, notre capital de dette passerait de 38 M€ à près de 58 M€, soit une hausse de 52 % rien que sur une année. Est-ce vraiment raisonnable d'agir ainsi pour l'avenir de notre département ?

Je dois vous concéder quand même un satisfecit sur les montants alloués au SDIS. Comme vous, Madame la Présidente, vous l'avez signalé, et plusieurs de mes collègues, j'ai assisté avec un certain plaisir à plusieurs manifestations de Sainte-Barbe et je tiens à féliciter l'engagement de nos sapeurs pompiers sur tout le territoire. La participation du Département prévue en 2024 est en hausse de 800 000 € ; ce qui est loin d'être négligeable. J'avoue avoir été surpris de lire que cette contribution prend en compte le contexte d'une inflation stagnante à un niveau élevé et l'obligation de recruter un directeur adjoint. En effet, en mars 2021, votre prédécesseur au conseil d'administration du SDIS et ancien binôme au Conseil départemental s'était farouchement opposé à ce qu'il y ait un directeur et un directeur adjoint professionnels. Vous aviez d'ailleurs approuvé ce positionnement. Il y a eu en cours d'année écoulée un mouvement important au sein du SDIS de la Lozère. Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est du recrutement du directeur du SDIS dont le poste est vacant depuis plusieurs mois et avez-vous vraiment l'intention de recruter également un directeur adjoint ?

Vous l'avez compris, s'il y a quelques projets intéressants dans ce budget, nous avons clairement des points de désaccord politique et de vision pour l'avenir de la Lozère. Il s'agit d'une proposition qui émane exclusivement de votre majorité avec son lot de dissidence que nous avons pu constater en commission permanente, et vous sciemment ignoré nos observations et

propositions débattues lors des orientations budgétaires. En responsabilité comme la plupart de mes collègues du groupe droite et centre, je m'abstiendrai donc sur le vote de ce budget qui ne laisse malheureusement rien présager de significatif pour nos concitoyens.

Je vous remercie, Madame la Présidente, pour votre attention.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

M. AIGOIN a la parole.

Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières

Madame la Présidente, mes chers collègues, comme il a été dit, le vote du budget est un moment important pour notre collectivité. Ce budget que nous avons construit collectivement va nous permettre de mener à bien les politiques que nous avons décidées.

Vous rappelez, Madame la Présidente, dans votre intervention que ce budget s'est construit avec des recettes en baisse et des dépenses supplémentaires, et pourtant nous allons continuer avec ce budget à apporter des aides conséquentes à notre territoire, tant en matière d'investissement pour le monde économique et les collectivités locales au travers des contrats territoriaux qu'en fonctionnement pour l'agriculture, le sport, la culture, le monde associatif et la jeunesse, sans oublier le social, compétence régaliennne de notre collectivité.

L'année 2023 – vous le rappelez, Madame la Présidente – fut riche. Un travail très important a mobilisé nos services pour la mise en place d'un projet alimentaire de notre territoire en collaboration avec nos partenaires. En effet, de nombreuses réunions et de nombreux ateliers ont permis de mettre en projet 20 fiches-actions qui ont été présentées lors des Journées de l'Alimentation. Elles seront travaillées collectivement au cours des années 2024 et 2025 pour consolider notre agriculture, pour une alimentation de qualité, accessible à tous en privilégiant les circuits courts, en faisant de l'alimentation l'enjeu de notre société de demain.

La fibre optique est dans tous les foyers, nous y sommes presque. Le déploiement est réalisé à plus de 95 %, même si nous sommes conscients qu'il reste encore du travail pour atteindre les 100 %, et nous mettons tout en œuvre pour obliger Orange à tenir ses engagements en respectant la DSP.

Le Schéma des utilisations du numérique est terminé, et nous aurons tout à l'heure à nous prononcer sur sa validation.

2023 fut aussi la mise en place du Conseil départemental des jeunes qui permettra à nos jeunes Lozériens de faire des propositions pour l'avenir de leur département.

Nous devons rester vigilants quant à l'avenir de notre département, échelon indispensable pour le bien vivre ensemble. Nous l'avons dit au travers d'une motion votée par 573 élus départementaux, toutes tendances politiques confondues, sur 588 votants présents à Strasbourg lors des Assises des Départements des France. Il est urgent que le gouvernement, par la présence de Mme la Première ministre, tienne compte de notre appel.

Ce budget 2024 est un bon budget dans le contexte que vous avez rappelé, Madame la Présidente. C'est pourquoi notre groupe votera favorablement en fin de séance.

Pour terminer mes propos, au nom du groupe « majorité », je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, et remercier aussi tous les agents du Département qui, au quotidien, mettent toute leur énergie, leur savoir-faire et leur savoir être pour que fonctionne notre collectivité au service des Lozériennes et des Lozériens. Je vous remercie.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Est-ce quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Non. Est-ce que des collègues veulent répondre ? Non. Je vais vous amener quelques éléments de réponse.

Je ne reviendrai pas sur la loi immigration, je pense que vous vous trompez d'assemblée, je ne reviens donc pas là-dessus.

Sur les routes, vous nous reprochez de baisser la dotation aux routes. J'ai ramené des petits tableaux qui reprennent des chiffres lorsque vous étiez en responsabilité. Ils sont là, je peux les faire circuler, parce qu'il faut avoir un peu de mémoire aussi quand on fait de la politique. En 2014 : 10 436 297 € ; nous proposons plus de 15 M€. A l'époque, voilà ce que vous nous disiez, Jean-Paul POURQUIER et vous-même, en précisant que l'enveloppe mise sur la route était à un très haut niveau, que, certes, il y avait beaucoup de choses à traiter puisque nous étions intervenus avec notamment Robert AIGOIN à l'époque pour parler d'un certain nombre de routes qui étaient laissées à l'écart. Je vais vous lire ce petit paragraphe, nous étions en 2014 : « Nous voyons bien qu'aujourd'hui nous avons de plus en plus de mal à envisager des rectifications et que nous nous étions plutôt prononcés pour aller vers des remises en état de chaussées ou agir sur le confort de la chaussée, plutôt que d'envisager des rectifications ; ce sont les orientations qui ont été prises. Alors [c'est Jean-Paul POURQUIER qui parle] je veux bien reconnaître qu'il y a des routes qui sont en moins bon état que d'autres et qu'il faudrait intervenir, mais malheureusement nous n'avons pas les moyens d'intervenir partout et plus que ce que nous faisons ». Et, nous, nous faisons mieux que ce que, vous, vous faisiez puisque, nous, nous mettons 16 M€ dessus.

Lorsque vous osez me dire que nous avons sciemment ignoré vos différentes remarques à l'occasion des commissions organiques, alors que même dans mon discours introductif je vous dis que sur la politique d'accueil, pour les PETR, nous avons entendu ce qui a été demandé, Jean-Paul POURQUIER rajoutait : « Alors je veux bien reconnaître qu'il y a des routes qui sont en moins bon état que d'autres, mais malheureusement nous n'avons pas les moyens d'intervenir partout et plus que ce que nous faisons ; ou alors, si nous faisons plus dans nos compétences propres, il faut arrêter de travailler pour les collectivités et arrêter les aides indirectes, et à ce moment-là nous consacrerons tout à nos moyens propres et à nos projets propres des routes ou des bâtiments, mais nous ne pourrions pas faire les deux ».

Ce budget, il vous propose de faire les deux, et nous réussissons à faire les deux, et à un très haut niveau. Donc, déjà, sur les routes, je pense que vous pourriez avoir l'honnêteté intellectuelle de reconnaître que ce que nous faisons est bien mieux que ce que vous faisiez à l'époque et qu'en plus nous répondons aux besoins du territoire. Plusieurs fois, en commission ou lors des orientations budgétaires, nous vous avons indiqué que lorsque nous dépassions les 16 M€ d'enveloppe globale sur les routes nous faisons rentrer sur le territoire des entreprises qui viennent de l'extérieur du territoire et que ce n'est pas l'intérêt de nos entreprises. Aujourd'hui, nous avons des ordres de services ; ils n'arrivent pas à boucler l'année et à réaliser tout ce que nous avons pu signer.

Sur le PETR, je veux juste rappeler – puisque vous me dites que je n'ai pas entendu vos remarques, alors que je vous ai dit exactement le contraire – d'abord que c'est la loi Maptam du 27 janvier 2014 qui a créé les fameux PETR. Et puis, il y a eu des financeurs, en

l'occurrence l'État et la Région, qui ont fait de ces PETR des conditions pour pouvoir mobiliser des financements de la part de leurs structures ou collectivités. Aujourd'hui, en fait, on voit bien qu'on a fait des coquilles sans leur donner les moyens, et qui vient-on trouver une fois de plus ? On vient trouver le Département pour payer le fonctionnement des PETR. L'année dernière, nous avons mis 28 234 € en contrepartie du LEADER. Vous savez que maintenant il y a des nouvelles modalités concernant le LEADER qui font que nous ne pouvons plus venir en contrepartie, mais cela vous l'avez, les uns et les autres, reconnu en commission organique. La demande qui avait été faite, c'était de venir accompagner la politique d'accueil puisqu'il y a eu une répartition entre d'une part le réseau Lozère Nouvelle Vie, la cellule départementale qui répond plus aux prospects qui ont un projet qui est déjà bien avancé, et les territoires qui se concentrent plus sur des prospects qui n'ont pas encore totalement travaillé ou n'ont pas abouti leurs projets d'installation. Je vous ai répondu au début de mon introduction. Donc, là aussi, je m'inscris en faux par rapport à ce que vous avez dit.

Sur les MNA, je ne sais pas d'où sortent ces chiffres de 100 jeunes. Toutes les personnes qui sont en Lozère et qui viennent de zones de conflits ne sont pas des MNA. Je pense qu'il faut déjà essayer de faire la part des choses. MNA, c'est-à-dire mineur non accompagné, on le devient une fois qu'il y a une évaluation de minorité qui est faite ; il y a une déclaration sur une plate-forme nationale, il y a ensuite une répartition entre les départements en fonction de critères quantitatifs qui sont mis en œuvre en fonction du nombre de jeunes entre 16 et 25 ans que les départements ont. En fait, cette répartition un peu de quotas, même si je n'aime pas ce terme, nous a conduits depuis 2014 à accueillir, en cumulé, 50 jeunes ; en cumulé, on a confié au Département de la Lozère 50 jeunes, dont 18 qui sont au Sentier, mais je vous ai déjà donné tous ces chiffres. Sur ces 50 jeunes, il y en a 17 qui ont un contrat Jeune Majeur. Moi, je ne peux pas vous dire autre chose que cela. Maintenant, ces chiffres qui circulent, je ne sais pas d'où cela sort. En tout cas, nous, à ce jour, nous sommes à 50 jeunes confiés.

Vous m'avez parlé des EHPAD. Sur les EHPAD, je ne voudrais pas que la presse présente pense que nous amenons 200 000 € pour les EHPAD en tout et pour tout. Je rappelle que la moitié de notre budget, plus de 50 M€ mais Françoise AMARGER-BRAJON le rappellera tout à l'heure, ce sont des dépenses pour les solidarités humaines et qu'en première ligne l'enveloppe qui pèse le plus c'est celle pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Nous avons, sur l'APA, 10 403 002 €. L'APA, c'est ce qui permet en fait de venir dans les établissements. Il faut rajouter l'enveloppe « dépendance ». Il faut rajouter les programmes d'investissement et de réhabilitation ; sur 2024, nous sommes à plus de 4 M€, et nous accompagnons un certain nombre d'établissements ou de structures d'accueil pour personnes âgées. Il faut ajouter aussi les programmes de modernisation et de réhabilitation en plus des programmes neufs ; là, nous sommes à 1,3 M€. On voit bien que nous allons au-delà des 200 000 € que vous souhaitez mettre en avant en disant : « c'est la seule aide du Département ».

Aujourd'hui, nous avons des situations qui sont très variables d'un EHPAD à l'autre. Vous dites : « les EHPAD sont en difficulté ». Nous avons trois ou quatre EHPAD qui sont en difficulté, qui clôturent en déficit cette année ; mais nous en avons d'autres pour autant qui vont très, très bien et qui se permettent même de thésauriser et des sommes très importantes. Je rappelle que le Département de la Lozère, contrairement à l'État, ne met pas en œuvre la récupération des excédents ; ce que font aujourd'hui la plupart des autres Départements. Il n'y a pas de travail entre les EHPAD pour pouvoir s'entraider déjà au niveau des EHPAD, et c'est tout l'objet du travail que nous avons lancé dans le cadre de Cap 2028, et je vous propose d'ailleurs, dans le cadre de ce budget, d'avoir un éclairage extérieur par un cabinet spécialisé des finances publiques et de regarder comment nous pourrions encore mieux accompagner celles et ceux qui sont en difficulté, mais pouvoir avoir aussi une solidarité de la part de ceux qui vont très bien.

Monsieur SAINT-LÉGER

Combien y a-t-il de places inoccupées aujourd'hui ?

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Si vous le voulez, je réponds, mais je pense qu'en séance publique ce n'est vraiment pas aider la Lozère que de me poser cette question.

Monsieur SAINT-LÉGER

Je souhaiterais avoir une réponse.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Eh bien je vous réponds. Il y a à ce jour 200 places disponibles, mais vous le voyez, cela va sortir dans la presse et l'ARS va pouvoir revenir à la charge. Je pense qu'à un moment donné il y a l'intérêt de nos territoires qui doit passer avant la politique politicienne. Mais je vous le dis : aujourd'hui, il y a 200 places. Nous avons eu 114 morts au moment du Covid, et les EHPAD n'ont pas remonté la pente, et nous avons des gens qui regardent de très près les places disponibles dans nos établissements. Je pense qu'on ferait mieux de ne pas en parler. Mais, après, moi, je réponds aux questions.

Sur l'emprunt, il faut comparer ce qui est comparable. Nous avons fait 14 M€. Il faut regarder ce qui rentre avec le compte administratif. Nous avons fait 14 M€ ; nous passons à un emprunt de 16 M€, je ne vous dis pas que ce n'est pas 2 M€ de plus, mais ce ne sont pas les 20 M€ que vous présentez, qui ne seront pas réalisés puisque nous allons atteindre les 4 M€ en compte administratif. Il faut par ailleurs regarder la capacité de désendettement qui est à 3,29 ; ce qui reste très, très bas. J'ai les tableaux de tous les autres Départements. Pour le Cantal, ce sont vos amis politiques dans le Cantal, la capacité de désendettement pour le Cantal c'est 7 ans. Pour l'Ardèche, ce sont aussi vos amis, c'est 7,17. Pour l'Allier, c'est 6. Je les ai tous.

Nous sommes le 3^{ème} Département qui investit le plus. Vous voyez bien les difficultés que nous avons. Nous avons moins de recettes, nous avons plus de dépenses, nous essayons de répondre à tous les besoins des Lozériens et des Lozériennes, et j'aurais aimé que, pour une fois, vous ayez pu reconnaître que, malgré le contexte, nous présentons un bon budget. Mais vous ne le ferez pas parce que vous êtes dans une posture purement politicienne et à court terme. Je le regrette bien. En tout cas, nous restons bien en deçà de tous les ratios, et c'est un très bon budget que nous vous proposons et avec en plus des investissements sur tous les territoires. En plus, par la suite, vous allez évidemment voter tous les rapports. On voit donc bien que vous n'êtes que dans une posture et qu'il y a quand même de l'incohérence à ne pas vouloir voter notre budget, alors que vous votez 99,99 % des rapports ensuite tout au long de l'année.

Je propose que les collègues commencent la présentation du budget. Il y a une première page sur le contexte, mais nous venons de l'aborder. Monsieur SUAOU, vous pouvez rappeler les principaux chiffres du budget, les grandes masses. Après, nous rentrons dans la présentation des politiques publiques.

Monsieur SUAU, président de la commission ressources internes et finances départementales

Ce que nous vous proposons pour l'année 2024, c'est d'abord un bon niveau d'épargne brute supérieur à 18 M€, sachant que pour couvrir les amortissements nous sommes autour de 14 ou 15 M€. Cela permet donc de maintenir une bonne capacité d'investissement.

Nous avons un désendettement maîtrisé, largement en deçà du ratio prudentiel de l'État. Je rappelle simplement que, pour être mis en alerte, il faut aller à un endettement qui soit supérieur à 10 années. Nous sommes guère plus au-delà de 3 ans. Nous inscrivons 20 M€ d'emprunt, mais c'est pour l'équilibre budgétaire. Cela montre bien la volonté d'avoir des investissements qui restent élevés.

En grandes masses, les recettes de fonctionnement sont inscrites pour une somme de 141 M€.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 123 M€.

L'épargne brute s'établit à 18 M€.

Les dépenses d'investissement représentent un montant de 48 M€, sans tenir compte du désendettement.

Les recettes d'investissement seront constituées d'une part par l'épargne brute pour 18 M€ et par des subventions d'investissement qu'il faut aller récupérer pour 10,5 M€, et donc pour l'équilibre budgétaire nous avons un besoin d'emprunt de 20 M€.

Monsieur BRUN, président de la commission territoires et attractivité

Au niveau de l'attractivité et de l'accueil des nouveaux arrivants, je vais vous présenter la politique départementale et le budget 2024 « attractivité et démographie médicale ».

Depuis 2014, la Lozère regagne des habitants et stabilise sa population. La poursuite du travail sur l'attractivité de la Lozère est donc essentielle. Avec un solde naturel déficitaire, les naissances (qui représentent un pourcentage de 8,2 pour 1000) ne permettent pas de compenser les décès (12,8 pour 1000) et ainsi de renouveler la population lozérienne. L'accueil de nouvelles populations est un enjeu pour le maintien des services, des commerces, de l'animation et de la vitalité du territoire, et permettre de pourvoir les offres d'emplois de nos entreprises.

Organisée sous la bannière « Lozère Nouvelle Vie », cette action est déployée dans un cadre renouvelé depuis 2022 avec un rôle renforcé pour le Département pour la prospection, la communication et l'accompagnement des porteurs de projets. Je rappelle que, depuis 2022, le Département a internalisé certaines actions portées précédemment par les PETR et l'association territoriale.

En termes de démographie médicale, le Conseil départemental a adopté le 22 novembre dernier une nouvelle stratégie élargissant les cibles.

La politique départementale et sa déclinaison opérationnelle

La politique d'accueil et d'attractivité en Lozère portée par la cellule Lozère Nouvelle Vie se veut toujours plus proactive en 2024, notamment pour la prospection des candidats à l'installation matures ayant des compétences répondant aux besoins du territoire, que

ce soit sur l'emploi, la reprise d'activité ou encore la démographie médicale.

Au titre de la politique d'accueil et d'attractivité, le plan d'actions 2024 se poursuit dans la lignée des actions engagées en 2023 en se concentrant sur la prospection ciblée, qu'elle soit digitale ou événementielle, sans oublier l'accompagnement des candidats matures dans leur déclaration d'intention jusqu'au suivi post-installation pour s'assurer de la pérennité de celle-ci.

Plusieurs actions de prospection sont proposées tout au long de l'année, mais je ne les détaille pas de nouveau puisqu'en fait nous les avons vues en commission organique.

En parallèle, dans l'optique de renforcer la visibilité de la marque Lozère Nouvelle Vie et de prospecter sur les réseaux sociaux des profils spécifiques, la stratégie numérique sera poursuivie tout au long de l'année 2024.

Enfin, l'accompagnement de candidats matures reste une mission essentiellement de la cellule Lozère Nouvelle Vie.

Dans l'optique de mobiliser des leviers financiers pour la mise en œuvre de ce plan d'actions, un dossier de demande de subvention FEDER Massif-Central va être déposé dans le courant du 1^{er} trimestre 2024.

Les axes de ce dossier sont articulés avec les dossiers que les 3 territoires (PETR du Gévaudan-Lozère, PETR Sud-Lozère et Association Terres de Vie) vont également déposer.

En termes de politique de la démographie médicale, l'assemblée départementale a voté le 22 novembre dernier la nouvelle politique départementale en faveur de la démographie médicale. Pour rappel, cette politique s'articule autour de trois enjeux :

- améliorer les conditions d'accueil pour faciliter la venue sur le territoire d'étudiants et de praticiens ;
- différencier la Lozère des autres territoires pour développer l'attractivité médicale ;
- affirmer le rôle du Département comme pilote pour une meilleure efficacité et visibilité des actions collectives.

Je ne détaille pas ce point puisque cela a été vu à plusieurs reprises et en particulier sur la commission organique du 11 décembre.

En termes d'information financière

En ce qui concerne l'investissement, afin de poursuivre en 2024 notre politique en faveur de l'accueil, de l'attractivité et de la démographie médicale, il vous est proposé de voter une autorisation de programme pour la période 2024-2027, avec une période de gestion jusqu'en 2029.

S'agissant de cette autorisation de programme « Aide à l'installation de praticiens », le montant total de l'opération s'établit à 160 000 €. Sur 2024, nous mobiliserions 10 000 €. Pour 2025, nous mobiliserions 30 000 €. Sur 2026 et plus, nous prévoyons une somme de 120 000 €.

En ce qui concerne le fonctionnement, notre politique en faveur de l'accueil, de l'attractivité et de la démographie médicale représente un engagement financier à hauteur de 106 300 €, dont :

- * 39 500 pour l'accueil et l'attractivité
- * 66 800 € pour la démographie médicale.

En préalable au vote du budget 2024, il vous est proposé :

- d'approuver la politique départementale 2024 « Accueil, attractivité et démographie médicale » ;
- de voter l'autorisation de programme 2024-2027 « Démographie médicale » à hauteur de 160 000 € et son calendrier de crédits de paiement ;
- d'approuver le règlement « Aide à l'installation de praticiens » ;
- de reconduire les dispositifs « Aides financières aux étudiants en médecine et dentaire : bourse d'engagement » et « aide financière : faciliter l'accès aux lieux de stage » ;
- de ne pas reconduire le dispositif de bourses « Ils font rayonner la Lozère » pour 2024 ;
- d'approuver l'inscription des crédits à la section de fonctionnement à hauteur de 106 300 € sur le chapitre 936 et à la section d'investissement à hauteur de 10 000 € au chapitre 904.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Nous présentons toutes les politiques.

Monsieur BRUN, président de la commission territoires et attractivité

C'est moi qui continue sur l'aide aux communes par le biais de l'ingénierie et de l'organisation territoriale. Je vais vous présenter la politique départementale et le budget 2024 « Ingénierie, contrats territoriaux et structures de développement ».

Je vous rappelle qu'en tant que chef de fil de la solidarité territoriale le Département souhaite accompagner les collectivités lozériennes pour un développement durable et équilibré du territoire.

Dans ces circonstances, le Département fait appel aux savoir-faire de ses équipes et est partie prenante de structures d'ingénierie lozériennes pour répondre aux besoins d'accompagnement des collectivités.

D'autre part, le Département soutient financièrement les projets des collectivités par l'intermédiaire des contrats territoriaux.

La politique départementale et sa déclinaison opérationnelle 2024

Dans le domaine de l'ingénierie de projets, le Département est structuré pour offrir un « point d'entrée des collectivités » qui a pour objectif de guider toute collectivité locale vers un interlocuteur qui pourra apporter, au regard de son domaine de compétence, l'appui et le conseil attendus par nos élus locaux.

Le Département poursuivra l'accompagnement de projets structurants initiés par

les territoires. La mission ingénierie de projet s'impliquera également sur des projets de développement territorial portés directement par le Département dont la requalification de la station du Mont Lozère et l'aménagement d'un centre d'interprétation mégalithique et géologique des Bondons. Les réflexions initiées en 2023 concernant la réserve des bisons de la Margeride se poursuivront en 2024.

L'ingénierie de projet concerne également l'accompagnement vers les financements européens gérés localement, au niveau régional, inter régional ou communautaire et le suivi des contractualisations.

Lozère Ingénierie continuera ses missions d'accompagnement technique et juridique au service des collectivités locales et renforcera ses compétences dans le domaine du bâtiment.

Dans le domaine de la solidarité financière avec les collectivités locales, nous avons les contrats territoriaux dotés de 40 M€ pour 2022-2025.

Dans le domaine du soutien en faveur des structures de développement, en termes de structures de développement local qui seront aidées, il faut citer l'association territoriale Terres de Vie, le PETR du Pays du Gévaudan Lozère et le PETR Sud Lozère qui animent un projet de territoire décliné dans les programmes LEADER et leurs politiques d'accueil de nouvelles populations.

En 2024, sur chaque territoire, il est prévu le solde de l'animation 2024 (janvier à juin) du programme LEADER 2014-2020 déjà individualisée. Comme l'a annoncé la Présidente en début de séance, les individualisations seront affectées sous une autre forme qu'il conviendra d'acter au moment des décisions budgétaires modificatives.

Les structures qui sont accompagnées sont les suivantes :

- Le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac
- Le Syndicat Mixte du Bassin du Lot
- L'Association pour le développement pour la formation des projets, acteurs et territoire (ADEFPAT)
- L'Agence de développement rural Europe et Territoires (ADRET)
- L'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE)
- L'Association nationale des Élus de la montagne (ANEM)
- La Maison de l'Europe à Nîmes
- Le Leader France
- L'Agence Interrégionale des chemins de Compostelle (ACIR)

L'adhésion au CEREMA sera poursuivie en 2024.

Il est proposé de mettre fin à l'adhésion au label « territoire vélo » de la Fédération française de cyclotourisme.

Les différentes individualisations seront débattues au cours des prochaines commissions permanentes.

En termes d'information financière :

En ce qui concerne l'investissement, nous avons plusieurs autorisations de programme.

S'agissant de l'AP 2018 « Aides aux collectivités contrats territoriaux 2018-2020 », le montant total de l'AP s'établissait à 32 976 767,44 €, avec des crédits de paiement sur 2024 à hauteur de 3 623 440,06 € et des crédits de paiement pour 2025 et plus à hauteur de 3 628 660,38 €.

Pour l'AP 2020 « Prolongation AP Contrats 2015-2017 », le montant total de l'AP s'établit à 1 809 039,75 €, avec des crédits de paiement à hauteur de 79 690,50 € sur 2024 et à hauteur de 104 865 € pour 2025 et plus.

Pour l'AP 2021 « Aides aux collectivités et tourisme suite aux inondations », le montant total de l'autorisation de programme s'établit à 938 745 €, avec des crédits de paiement à hauteur de 300 000 € pour 2024 et à hauteur de 400 551 € pour 2025 et plus.

Pour l'AP 2022 « Contrats territoriaux 2022-2025 », le montant de l'AP s'établit à 40 M€, avec des crédits de paiement à hauteur de 5 521 675 € pour 2024 et à hauteur de 29 175 083 € pour 2025 et plus.

Pour l'AP 2022 « Inondations », le montant de l'AP s'établit à 177 349 €, avec des crédits de paiement à hauteur de 102 349 € pour 2024 et 45 000 € pour 2025 et plus.

Pour l'AP 2022 « Centre de secours », le montant de l'AP s'établit à 1 500 000 €, avec des crédits de paiement à hauteur de 252 198 € sur 2024 et à hauteur de 1 118 132 € pour 2025 et plus.

Pour l'AP 2023 « SDIS – État Major », le montant de l'AP s'établit à 3 000 000 €, avec des crédits de paiement à hauteur de 250 000 € pour 2024 et à hauteur de 2 500 000 € pour 2025 et plus.

En ce qui concerne le fonctionnement, un crédit de 320 069 €, dont 19 637,92 € de dépenses obligatoires, est prévu en fonctionnement en faveur de la politique de l'ingénierie, des contrats territoriaux et des structures de développement local, à savoir :

* 18 438 € pour le solde des subventions 2023 aux structures de développement local (dépenses obligatoires) ;

* 301 631 € pour les participations et cotisations aux structures d'accompagnement des collectivités, de développement local, de développement touristique et dans le domaine de l'Europe dont le Département est membre.

Préalablement au vote du budget 2024, il vous est proposé :

- d'approuver la politique territoriale 2024 en matière de solidarité financière avec les collectivités locales et d'ingénierie et de soutien aux structures de développement local ;

- de reconduire le règlement des contrats territoriaux 2022-2025 et d'approuver le lancement de l'appel à projet annuel rivières ;

- de reconduire le règlement en faveur de la création ou réhabilitation de Centres d'Incendie et de Secours ;

- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2024 à la section d'investissement à hauteur de 10 129 352,56 € ;

- d'approuver l'inscription des crédits à la section de fonctionnement à hauteur de 23 131 € au chapitre 930, 168 438 € au chapitre 935 et 128 500 € au chapitre 937.

Voilà pour la présentation de ce rapport.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Merci. Je rappelle juste que nous avons préparé un petit document qui met l'accent sur l'essentiel puisque nous avons déjà vu aux orientations budgétaires, en commissions organiques, dans différentes commissions, les éléments détaillés du budget. Vous pouvez donc juste focaliser votre présentation sur quelques exemples. Après, nous verrons la partie budgétaire. Patricia BREMOND a la parole.

Monsieur BRUN, président de la commission territoires et attractivité

J'ai été trop long.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Tu as été très précis.

Madame BREMOND, présidente de la commission jeunesse, éducation et citoyenneté

Je vais essayer de relever le défi.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Patricia va relever le défi et faire une synthèse.

Madame BREMOND, présidente de la commission jeunesse, éducation et citoyenneté

Sur la politique jeunesse, vous savez que nous avons pour ambition de créer des conditions pour accompagner les jeunes à devenir des citoyens responsables. Nous avons donc voté une première stratégie jeunesse en juillet 2016. En novembre 2022, nous avons voulu voter une nouvelle stratégie qui prenne mieux en compte les enjeux identifiés par et pour les jeunes. Il y a eu beaucoup d'actions qui ont été reconduites. Nous vous proposons d'ailleurs de reconduire certaines actions qui ont bien fonctionné, d'en faire évoluer d'autres et de s'appuyer sur de nouveaux outils. Mais, cela, effectivement, comme l'a dit la Présidente, nous l'avons vu et nous l'avons voté à l'unanimité des présents en comité organique. Je ne vais donc pas reprendre tous ces points dans le détail.

Je vais juste rappeler quand même que l'action phare – Robert en a parlé tout à l'heure – c'est l'installation de Conseil départemental des jeunes qui nous ont fait des propositions pour pouvoir travailler en trois commissions sur trois thématiques bien précises qu'ils ont choisies.

Cette politique s'articule autour de trois axes :

- Axe 1 : Le jeune citoyen bâtisseur de son avenir
- Axe 2 : Le jeune citoyen au cœur de son environnement
- Axe 3 : Le jeune citoyen écouté et entendu.

Nous avons souhaité également dans les nouvelles actions mettre en place un appel à projet franco-qubécois, pour lequel nous avons répondu et pour lequel nous avons été lauréats. Cela nous permettra d'avoir un échange de jeunes avec cette province pour pouvoir favoriser l'apprentissage de la langue, mais également des stages qui pourraient leur apporter beaucoup pour leur avenir.

Nous allons apporter une aide au financement du BNSSA ; cela, c'est notamment pour pouvoir pallier le manque de maîtres nageurs que nous pouvons avoir sur l'ensemble des sites du territoire départemental.

Bien évidemment, nous allons promouvoir le volontariat auprès des pompiers. Là, je crois qu'il y a un travail qui va se mettre en place avec le SDIS.

Et puis, nous poursuivrons sur 2024 d'autres actions, comme nous l'avons vu effectivement en commission.

Ce que nous vous proposons aujourd'hui, c'est d'avoir une politique en faveur de la jeunesse qui représentera un engagement financier en fonctionnement de 205 500 €.

La Présidente vous propose, avant le vote du budget 2024 :

- d'approuver la politique départementale 2024 en faveur de la jeunesse ;
- de reconduire les dispositifs suivants que sont l'aide à la conduite accompagnée, l'éducation à l'environnement et l'aide aux jeunes sportifs ;
- d'approuver l'inscription des crédits à la section de fonctionnement à hauteur de 205 500 € répartis par chapitre comme suit :
 - * Chapitre 938 : 25 000 €
 - * Chapitre 933 : 164 000 €
 - * Chapitre 937 : 16 500 €.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Merci.

Madame BREMOND, présidente de la commission jeunesse, éducation et citoyenneté

Je vais continuer les présentations si vous le voulez bien en l'absence de Mme PANTEL puisqu'on m'a dit ce matin qu'elle n'était pas là. Je vais donc essayer de m'approprier au mieux son rapport et parler de la politique départementale, cette fois-ci, dans le domaine de l'enseignement.

Je rappelle que le Département est responsable sur les bâtiments des collèges, mais pas que dans ce secteur puisque nous sommes aussi en charge d'assurer l'équipement en mobilier scolaire, en matériel informatique et pédagogique, en matériel de restauration et d'hébergement et en matériel de ménage pour les agents d'entretien. Je crois que le premier collège a été doté des chariots le 15 novembre au Collet-de-Dèze ; c'est donc déjà en fonction.

Vous savez qu'en 2023 nous avons modifié le calcul de la DFC (Dotation de fonctionnement des collèges) pour prendre en charge des éléments un peu plus objectifs. Cela a été apprécié de l'ensemble des principaux que nous avons rencontrés en début de mois.

Ce que nous proposons par rapport à l'enseignement, c'est l'inscription de crédits de fonctionnement pour 1 945 830 € qui sont déclinés selon la répartition que nous avons vue en commission organique.

Nous proposons aussi l'inscription de crédits d'investissement pour 923 698 €. Dans ce cadre-là nous proposons précisément d'inscrire une AP 2024 pour pouvoir poursuivre notre politique de soutien aux investissements des établissements à hauteur de 923 698 €, mais cela c'est pour les années 2024 à 2027.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je pouvais dire au titre de la politique de l'enseignement.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Pouvez-vous donner quelques éléments sur l'enseignement supérieur ?

Madame BREMOND, présidente de la commission jeunesse, éducation et citoyenneté

L'enseignement supérieur est traité dans le cadre du rapport que je viens de présenter. C'est spécifié dans ce que je viens d'évoquer puisque nous l'avons décliné dans la commission organique.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

D'accord. Merci. Nous pouvons continuer sur la culture. Si vous avez des questions, vous nous interrompez au fur et à mesure ou à la fin, comme vous le voulez. Johanne, tu as la parole.

Madame TRIOULIER, présidente de la commission sports, culture, patrimoine et vie associative

Au niveau de la culture, dans le cadre de sa politique culturelle, le Département confirme son fort soutien pour 2024, considérant les activités culturelles comme essentielles au lien social et au bien-être de la population, en sachant que la crise sanitaire de 2020 à 2021, puis les pertes du pouvoir d'achat dues à l'inflation en 2023 ont grandement fragilisé les structures du département, et le Département est bien sûr resté attentif au tissu associatif tout au long de l'année 2023 en assouplissant notamment les règles de paiement des aides. Ces associations restent largement tributaires des subventions publiques, et le Département est un acteur majeur pour elles, d'autant plus que, dans le contexte actuel, certaines collectivités sont contraintes de geler, voire même de baisser leurs contributions.

Concernant cette politique culturelle, elle s'articule toujours autour de deux grands axes qui sont :

- le soutien financier aux acteurs culturels du territoire

- le développement de la lecture publique et les animations du réseau.

Le Département soutient l'accès et le développement de la culture sur tout le territoire et apporte son financement aux Scènes Croisées qui sont nos scènes itinérantes labellisées « Art en territoire ». Pour précision, comme vous le savez, nous en avons parlé la dernière fois, les Scènes Croisées vont changer de directeur. Le processus de recrutement auquel est associé le Département est bien sûr engagé, et le prochain directeur proposera un nouveau projet qui sera validé dans la CPO conclue entre les partenaires.

Le Département soutient aussi l'École départementale de musique qui dispose d'antennes sur une grande partie du territoire et la Fédération des Écoles de musique des Hauts Gardons.

Il soutient Lozère Logistique Scénique qui assure la logistique son et lumière de nombreuses manifestations.

Il soutient les différents lieux structurants qui proposent une saison culturelle, et ils sont nombreux puisqu'ils sont sur vraiment tout le département.

Il apporte son soutien aux différents festivals d'envergure : Détours du Monde, Labo'Art, Phot'Aubrac, La Nouvelle Dimension, les Rencontres du Malzieu, et la liste n'est pas exhaustive.

Il apporte son soutien à l'animation locale, à l'édition et à la valorisation des connaissances scientifiques, à la création artistique et à la pratique amateur.

Une enveloppe a été prévue en 2024 pour soutenir le projet qui émergeait dans le cadre de la candidature de Clermont-Ferrand/Massif-Central comme capitale européenne de la culture. Le verdict est tombé le 13 décembre et c'est Bourges qui a remporté cette capitale européenne de la culture. Il y aura donc certainement des changements, mais nous attendons aussi leurs retours puisque cela ne va pas tomber complètement comme un soufflet. Mais, pour l'instant, nous n'en savons pas mieux.

En ce qui concerne la lecture publique, la médiathèque assure l'animation et la formation du réseau des médiathèques, à savoir qu'en 2023 ce sont plus de 240 bibliothécaires ou partenaires qui ont été formés sur 40 formations différentes dont la majorité sont assurées directement par les agents départementaux de la M.D.L.

Le développement des fonds documentaires permet d'acquérir chaque année des collections nouvelles, dont la médiathèque assure la répartition sur l'ensemble du territoire grâce aux tournées de navettes qui ont doublé d'ailleurs cette année par rapport à 2022 et du bibliobus.

La médiathèque départementale organise également différentes manifestations très plébiscitées par le grand public : le Mois du Doc, Contes en Chaussettes et bien d'autres. Sur cette année, je n'ai pas les derniers chiffres, mais au 1^{er} décembre, avec trois opérations qui devaient encore avoir lieu, nous avons accueilli plus de 6 700 personnes réparties sur 220 dates dans de nombreux lieux répartis sur l'ensemble du territoire. C'est quand même important à signaler.

En ce qui concerne le fonctionnement de la culture, il est prévu d'inscrire en crédits de fonctionnement 1 263 420 € pour les aides aux acteurs culturels, qui sont répartis à raison de :

* 399 000 € pour l'EDML, avec une avance de 211 000 € en 2023 à prendre en compte ; ce qui porte la participation à 610 000 € ;

* 709 000 € pour le fonctionnement, les manifestations, les animations locales, la pratique amateur, la création et l'édition et la valorisation ;

* 45 420 € pour la capitale européenne de la culture. Cette enveloppe sera éventuellement à revoir.

* 110 000 € pour les actions de la MDL qui se décomposent comme suit :

- 54 000 € pour le programme d'animation et la formation du réseau départemental des médiathèques ;

- 7 500 € pour les frais d'hébergement, de transport, de restauration et de réception des bibliothèques ;

- 45 500 € pour le programme d'acquisition de diverses ressources numériques (abonnements à des magazines, adhésion aux associations professionnelles) :

- 3 000 € pour la protection des documents.

Pour mémoire, le contrat départemental « Lecture itinérante » portant sur trois ans (2022, 2023 et 2024) a été signé par l'État. Il permet de conforter les actions de diffusion du livre et de la lecture publique à l'ensemble du réseau et d'abonder annuellement notre budget à hauteur de 30 000 € environ sur la totalité de ce contrat.

Enfin, en ce qui concerne les investissements, il est proposé d'ouvrir deux AP en 2024 :

- l'une sur 6 ans pour les subventions accordées par la MDL, les crédits se répartissant sur 4 ans sur une opération pour la subvention des aménagements des bibliothèques à raison de 40 000 €. A titre d'exemple le soutien départemental a permis cette année de créer une nouvelle bibliothèque à Chirac sur la commune de Bourgs-sur-Colagne, parfaitement bien placée au cœur du village, à proximité immédiate de l'école, adaptée PMR, plus fonctionnelle et avec un réseau de bénévoles très dynamique. A noter également l'inauguration de la nouvelle bibliothèque des Laubies, à laquelle les services départementaux ont également apporté une expertise appréciée par la commune.

- une autre AP sur 3 ans pour lancer le marché d'acquisition des collections nouvelles.

Et il est également prévu d'inscrire un crédit de paiement de 135 000 € sur les AP antérieures pour l'acquisition de collections à hauteur de 125 000 € et terminer le paiement des subventions accordées pour l'aménagement des bibliothèques à hauteur de 10 000 €.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Merci. Régine BOURGADE peut nous présenter les propositions budgétaires en matière de patrimoine.

Madame BOURGADE

La politique patrimoniale se décline en deux branches principales :

- la conservation du patrimoine culturel

- et les archives départementales.

Concernant le patrimoine culturel, il est proposé pour 2024 de poursuivre les engagements du Département en faveur de la conservation du patrimoine au travers des dispositifs suivants :

- l'aide à la restauration des objets mobiliers patrimoniaux ;

- l'aide aux propriétaires privés. Le montant que nous y consacrerons cette année est beaucoup plus conséquent que sur les années précédentes ;

- l'aide au fonctionnement des équipements culturels patrimoniaux en subventions ;

- l'aide à la gestion du patrimoine culturel des collectivités locales, des associations patrimoniales et des particuliers.

Concernant la valorisation des sites départementaux, il y a le site de Javols pour lequel le Département soutient le site dont les fouilles archéologiques ont bénéficié de l'aide du Département depuis longtemps.

Il y a également le Domaine départemental de Boissets, le château de Saint-Alban, la conservation des études de Lanuéjols.

Nous prévoyons une inscription de crédits nouveaux d'investissement pour 2024 à hauteur de 920 000 € :

* 800 000 € pour les bâtiments patrimoniaux privés ;

* 120 000 € pour l'aide à la restauration des objets mobiliers patrimoniaux.

Concernant les inscriptions de crédits de fonctionnement, ils sont à hauteur de 235 801 €, dont :

* 5 000 € pour l'achat de matériels à destination des communes

* 125 000 € pour Javols ;

* 30 000 € pour la Fondation du patrimoine ;

* 75 301 € pour les animations de Boissets.

Pour les Archives départementales, pour 2024, il y a un effort plus important qui y a été porté concernant le conditionnement des archives pour préparer le déménagement. Le montant des autorisations de programmes est de 190 000 €, dont 70 000 € pour la conservation et 120 000 € pour le déménagement.

Pour 2024, le crédit de paiement de 187 000 € se répartit comme suit :

* 43 000 € pour la restauration de minutes ;

* 4 000 € pour l'acquisition d'archives remarquables ;

* 45 000 € pour la numérisation ;

* 60 000 € pour le conditionnement des archives à déménager ;

* 35 000 € pour l'acquisition de matériels.

Et puis, comme l'a dit Mme la Présidente en préambule tout à l'heure, il y aura

peut-être des modifications concernant des acquisitions d'objets patrimoniaux qui concernent le Département.

Ensuite, pour les dépenses de fonctionnement, nous inscrivons les crédits suivants :

- * Pour les Archives : 30 000 € ;
- * Pour le CAUE : le versement de la taxe ;

En ce qui concerne la conservation départementale du patrimoine et du Domaine départemental de Boissets, il vous est proposé :

- d'approuver la politique départementale 2024 « Conservation du patrimoine culturel » ;

- de voter l'autorisation de programme 2024 « Objets d'art » à hauteur de 920 000 € avec son calendrier de crédits de paiement ;

- d'approuver l'inscription de crédits de paiement à la section d'investissement à hauteur de 489 897 € ;

- d'approuver l'inscription de crédits de paiement à la section de fonctionnement à hauteur de 160 500 € ;

- d'approuver l'inscription de crédits de paiement à la section de fonctionnement du budget annexe du domaine départemental de Boissets à hauteur de 75 301 € ;

Au titre des Archives départementales, il vous est proposé :

- de voter l'autorisation de programme 2024 à la section d'investissement à hauteur de 190 000 € ;

- d'approuver l'inscription de crédits de paiement à la section d'investissement à hauteur de 187 000 € (à inscrire sur le chapitre 903) ;

- d'approuver l'inscription de crédits de paiement à la section de fonctionnement à hauteur de 30 000 € (à inscrire sur les chapitres 933).

Au titre du CAUE, il vous est demandé de prendre acte de la poursuite en 2024 de l'action du CAUE autour de 4 missions principales, considérant qu'il bénéficie d'un financement au travers du reversement d'une partie de la taxe d'aménagement encaissée par le Département.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

En complément à ce que vient d'indiquer Mme BOURGADE, puisque je n'ai pas répondu à votre intervention sur la restauration des églises tout à l'heure, je viens de m'en rendre compte en écoutant Régine, elle vient de démontrer que nous avons déjà mis en place en fait les dispositifs d'accompagnement. Je le répète juste : Les églises, sont, pour la plupart en Lozère, je crois sans exception, des bâtiments communaux. Ce n'est pas le cas de tous les temples, certains sont des bâtiments communaux, d'autres appartiennent encore aux associations culturelles. Mais c'est parce que ce sont des bâtiments communaux que cela nous permet de mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour les communes.

Il y a évidemment les contrats territoriaux dont a parlé Jean-Louis tout à l'heure.

Il y a tout ce que nous faisons avec le service de prévention, de conservation et de restauration. Rappelez-vous, nous avons sorti l'année dernière une des collections « patrimoine » pour mettre en valeur tout ce qui avait été fait sur les années écoulées ; nous vous avons remis un exemplaire.

Il y a les financements que nous apportons aussi aux associations patrimoniales du type « Fondation du patrimoine » parce que cela permet justement de faire effet levier et de faire en sorte que ces édifices et d'autres éléments patrimoniaux puissent être aussi accompagnés.

On voit bien que nous avons des doctrines qui sont en place. Maintenant, il faut qu'il y ait une volonté à la base du propriétaire du bâtiment d'agir. En tout cas, nous avons d'ores et déjà mis en place les réponses parce que, quand on regarde les doctrines, avec les compléments État et parfois Parc national des Cévennes aussi sur certaines zones, cela permet d'atteindre 80 % de subventions. Sur les 20 % restants, déjà il peut y avoir déplaçonnement puisque le Préfet a le pouvoir de porter à 90 % le taux d'aides publiques, et en plus il peut y avoir par exemple l'aide de la Fondation du patrimoine et des souscriptions qui peuvent venir en plus. On peut ainsi atteindre un niveau de subventionnement très important. Moi, quand j'étais maire, j'ai pu faire des opérations de réhabilitation et de rénovation qui n'ont pas coûté un centime à la commune, quand nous avons mis tous les financements bout à bout. Je pense donc que nous avons déjà les dispositifs en place.

Monsieur SAINT-LÉGER

Malgré cela, il y a des édifices qui sont littéralement abandonnés parce qu'il y a une certaine négligence qui s'installe et au bout du bout les édifices ne peuvent plus être restaurés vu le coût de leur restauration. Cela, c'est quelque chose de flagrant. On voit qu'aujourd'hui il y a beaucoup de monuments religieux qui sont désacralisés et qui sont vendus pour faire toute autre chose qu'une restauration culturelle, et cela c'est une chose sur laquelle il faut veiller absolument aujourd'hui.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

En tout cas, nous, nous sommes propriétaires d'une église, c'est celle de Saint-Flour du Pompidou, sur laquelle nous avons investi beaucoup de moyens, énormément de moyens me dit-on à ma droite. Nous, nous avons rempli nos obligations et nous continuons à aider celles et ceux qui partagent la même appétence pour le patrimoine.

J'ai oublié de vous répondre aussi sur les pompiers, mais je le ferai quand nous en serons aux pompiers. Je viens de réaliser qu'il y a deux sujets que je n'avais pas abordés.

Nous continuons les présentations des politiques départementales.

Monsieur ROBIN

Sur le sport, concernant la politique sportive du Département, je rappelle qu'elle est essentiellement tournée vers le soutien financier aux acteurs sportifs et à travers les différents programmes. Dans ce cadre-là, le Département confirme son soutien à tous ces acteurs pour 2024.

Il vous est proposé, dans le cadre de l'exercice de notre compétence partagée « Sports » :

- de reconduire les dispositifs suivants :

* l'aide aux comités sportifs, sachant que nous avons rencontré avec les services une grande majorité de ces comités ; l'objectif étant effectivement de mieux connaître leur fonctionnement et leurs actions. Dans ce cadre-là, un nouveau règlement sera proposé à une prochaine réunion de l'assemblée départementale ;

* l'aide au fonctionnement des associations sportives d'intérêt départemental ;

* l'aide aux associations sportives pour l'organisation de manifestations d'intérêt départemental ;

* l'aide aux équipes qui évoluent au niveau national ;

- de modifier les dispositifs suivants :

* l'aide à l'achat de véhicules ; cela concerne notamment le flocage de ces véhicules parce qu'il est vrai que s'agissant des quelques véhicules qui ont été financés il y a eu quelques petits soucis au niveau du flocage. Nous voudrions avoir une harmonisation concernant ces flocages ;

* l'aide aux associations sportives pour l'achat d'équipements sportifs. Ce dispositif constitue désormais une dépense de fonctionnement. Il vous est donc proposé d'apporter les modifications suivantes :

- les équipements doivent bénéficier aux pratiquants de manière collective et non individuelle

- les équipements ne doivent pas être donnés aux licenciés

- limiter les demandes à une par an pour chaque association.

Concernant les informations financières pour 2024, les crédits d'investissement sont inscrits à hauteur de 140 000 € et se déclinent comme suit : L'autorisation de programme « Aide aux comités pour l'acquisition de véhicules » s'établit à 140 000 €, avec des crédits de paiement ouverts sur 2024 à hauteur de 35 000 € et des crédits sur 2025-2027 prévus à hauteur de 105 000 €.

Nous inscrivons des crédits de fonctionnement pour 536 000 €, dont :

* 156 000 € pour l'aide au fonctionnement des structures sportives d'intérêt départemental

* 66 000 € pour l'aide aux comités sportifs départementaux

* 157 000 € pour l'aide aux équipes sportives évoluant au niveau national

* 35 000 € pour l'aide à l'achat d'équipements sportifs

* 122 000 € pour l'aide aux manifestations sportives d'intérêt départemental.

Il vous est donc proposé, préalablement au vote du budget 2024 :

- d'approuver la politique départementale 2024 « Sport » ;
- de voter l'autorisation de programme 2024 « Sport » à hauteur de 140 000 € et son calendrier de crédits de paiement
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2024 à la section d'investissement à hauteur de 35 000 €, à inscrire au chapitre 903
- d'approuver l'inscription des crédits à la section de fonctionnement à hauteur de 536 000 €, à inscrire au chapitre 933.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Merci pour cette synthèse. Michèle peut également faire une présentation synthétique sur le tourisme.

Madame MANOA, présidente de la commission tourisme durable

En ce qui concerne le tourisme durable, la nouvelle stratégie qui avait été adoptée en mai 2022 avait prévu 62 actions. Sur ces 62 actions, 48 ont été engagées courant 2023.

En particulier, plusieurs formations ont été proposées par le Département et ses partenaires aux offices de tourisme par exemple pour la mise en place d'une démarche R.S.E.

Des ateliers ont également été proposés sur le thème des éco-gestes par rapport à la limitation des déchets et à la rénovation énergétique des hébergements, de façon à réduire le coût d'exploitation des hébergements tout en les louant le plus longtemps possible.

Les résultats de l'étude sur l'opportunité de développer des services de conciergerie en Lozère ont été présentés aux partenaires têtes de réseau du tourisme au printemps 2023. Il faut maintenant accompagner le développement à l'échelle des micro-territoires.

Un autre exemple : un catalogue des producteurs et transformateurs a été mis en place. Il référence 70 producteurs et transformateurs. Il faut maintenant en faire la promotion et le tenir à jour.

Pour 2024, il est prévu de faire évoluer le Pass Lozère vers une version numérique. Ce travail se fait avec le service informatique du Département et le CDT. Il sera prêt pour l'été 2024.

Il est également envisagé de financer une étude sur les retombées socio-économiques du tourisme, afin d'avoir une connaissance objective du tourisme dans les dynamiques démographiques sur le territoire.

Plusieurs fabriques de tourisme durable seront proposées sur les sujets de l'énergie et de l'eau, sur l'accueil des visiteurs en véhicules électriques pour la mise en place de bornes de recharge par exemple, et sur les services de conciergerie.

Le dispositif d'accompagnement des offices de tourisme prévoit un certain nombre de nouveaux bonus pour les inciter à aller dans le sens de la stratégie. Ces actions sont portées par le Département, par Lozère Tourisme et par les offices de tourisme. Il est prévu 55 000 € pour les actions qui seront portées directement par le Département.

Un soutien à Lozère Tourisme pour ses missions de service public est également maintenu.

L'aide aux offices de tourisme est également maintenue sur 2024. Les modalités d'attribution de l'aide sont détaillées dans l'annexe qui est jointe au rapport.

Les activités de pleine nature sont un atout pour notre territoire. Elles ont connu un fort développement et même une renommée internationale. Seront soutenus les actions sur le trail, les projets de vélo-route, la voie verte « La Cévenole » et tout ce qui touche à la démarche « vélo-route » en particulier.

Les 5 grands sites qui sont la propriété du Département ont été confiés pour leur gestion à la SELO au travers d'une DSP.

Pour le Mont Lozère et le Mas de la Barque, le Département soutiendra l'investissement pour accompagner la mutation vers une station 4 saisons.

Le Département soutiendra également les DSP des stations du Mont Lozère et du Mas de la Barque, de Sainte-Lucie et les Bouviers pour tout ce qui est contrainte de service public.

Concernant le site de la réserve des Bisons d'Europe, une étude est prévue pour un projet éventuel de transfert de propriété et de gestion au Département.

Le Département soutient le maintien du service sur l'Aire de la Lozère et sur la Maison de la Lozère à Paris également.

Concernant l'immobilier touristique, le Département poursuit son soutien au travers de conventions avec les EPCI en se concentrant en priorité sur les travaux qui permettront une amélioration énergétique des bâtiments.

Les périodes d'ouverture devront être de 8 mois au minimum, de 5 mois pour les campings, afin de favoriser l'allongement de la saison touristique.

Pour information, depuis 2018, 44 projets ont été financés pour des aides à hauteur de 1,1 M€ de fonds européens avec un apport de 159 000 € du Département et 150 000 € des EPCI. On voit bien l'effet levier qui est apporté de cette façon-là.

8 communautés de communes ont souhaité renouveler ce dispositif. L'une d'entre elles n'a pas encore délibéré.

Une enveloppe de 300 000 € est proposée pour la période 2024-2027, et le règlement est en annexe au rapport ;

Au titre du Fonds d'aide au tourisme, afin d'aider diverses associations et organismes à financer des projets en cohérence avec la stratégie départementale, le fonds d'aide est maintenu. Les modalités d'attribution de cette aide sont en annexe au rapport.

Toutes ces actions et aides représentent un engagement financier fort du Département.

Une nouvelle autorisation de programme pour 2024 a été votée à hauteur de 472 000 €.

Le maintien des crédits de paiement pour l'année 2024 concernant les autorisations de programme antérieures et la nouvelle autorisation de programme totalisent 719 322 € de crédits de paiement pour l'année 2024.

Pour ce qui est du fonctionnement, 2 192 850 € sont prévus sur 2024. Ils se répartissent de la façon suivante :

* 1 550 850 € pour les subventions dans le domaine du tourisme ;

* 50 000 € pour les premières études concernant le site de la Réserve des Bisons d'Europe ;

* 430 000 € pour les DSP de Sainte-Lucie, des Bouviers et du Mont-Lozère pour ce qui concerne la contrainte de service public ;

* 55 000 € pour les actions à mettre en place dans le cadre du schéma du tourisme ;

* 107 000 € pour les participations à l'Entente Causse Cévennes et au syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes.

Il est donc proposé, préalablement au vote de notre budget :

- d'approuver la politique départementale en faveur du tourisme ; ce qui a été fait à l'unanimité lors de la commission organique ;

- de reconduire les modalités d'intervention des dispositifs « Aides au fonctionnement en faveur des offices de tourisme », « Aide à la mise en œuvre d'une stratégie numérique des offices de tourisme », « Fonds d'aide au tourisme », « Aides à l'investissement en faveur des entreprises touristiques » ;

- de voter l'autorisation de programme 2024 « Développement Agriculture et Tourisme » pour les opérations « Immobilier touristique », « Équipement numérique touristique », « Fonds d'aide au tourisme » et « Signalisation touristique du patrimoine » à hauteur de 472 000 € et leur calendrier de crédits de paiement qui a été inscrit dans le rapport ;

- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2024 à la section d'investissement à hauteur de 719 322 € ;

- d'approuver l'inscription des crédits à la section de fonctionnement à hauteur de 2 024 850 € au chapitre 936, 90 000 € au chapitre 937 et 78 000 € au budget annexe de l'Aire de la Lozère.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Merci. Il y a une question de Robert AIGOIN.

Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières

Je voudrais intervenir sur une question concernant les crédits Massif-Central. Nous nous sommes quand même aperçus que ces crédits ont été largement utilisés pour la Région AURA à près de 80 %. Là, je trouve dommage, Monsieur SAINT-LÉGER, que vous n'ayez pas, lors de votre intervention, déploré cet état de fait, sachant que vous êtes un large défenseur du département de la Lozère et que, là, de fait, le département de la Lozère a beaucoup moins de crédits que d'autres départements. Je pense qu'il serait bien que vous puissiez appeler votre collègue WAUQUIEZ pour lui dire que ce n'est pas gentil pour la Lozère.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Je vois certains collègues qui ne savent pas de quoi on parle. Au niveau de la convention interrégionale de massif, ce qu'on appelle la CIMAC, nous sommes en début de programmation, et vous savez que les Régions tournaient en termes de gestion des enveloppes. Aujourd'hui, c'est la Région AURA qui a en charge l'instruction des dossiers et la gestion des enveloppes et nous avons un comité de programmation qui est prévu prochainement. Guillaume, je pense que vous avez la date.

Monsieur Guillaume DELORME, directeur de l'ingénierie, de l'attractivité et du développement

On pouvait émettre des avis jusqu'à vendredi.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Voilà, on pouvait émettre des avis jusqu'à vendredi. En fait, nous sommes en début de programmation mais AURA a déjà programmé des aides. Quel est le pourcentage exact, Guillaume ?

Monsieur Guillaume DELORME, directeur de l'ingénierie, de l'attractivité et du développement

En fait, cela dépend des mesures, mais il y a des mesures où effectivement il y a des dossiers proposés sur notamment la filière bois. Il y avait 4 dossiers de scieries qui se situaient uniquement en région AURA et un seul dossier à l'échelle de l'ensemble du massif qui est le dossier « labellisation de bois »...

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Qui est dans le Lot. C'est un dossier qui a le siège dans le Lot. Mais vous ne répondez pas à ma question. Le pourcentage, c'était pratiquement 80 % des enveloppes qui étaient individualisés immédiatement.

Monsieur Guillaume DELORME, directeur de l'ingénierie, de l'attractivité et du développement

Sur cette mesure-là, oui.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Du coup, nous, quand nous avons vu arriver les tableaux, nous avons réagi. Il y a eu un certain nombre de visios entre les autres régions, et nous avons fait part évidemment au Président WAUQUIEZ de notre désapprobation sur cette façon de gérer l'enveloppe et de la répartir.

Monsieur BRUN, président de la commission territoires et attractivité

Juste une précision par rapport à cela. En fait, la programmation se faisait au fil de l'eau et les premiers dossiers déposés étaient les premiers servis.

Madame FABRE

Madame la Présidente, puis-je intervenir ?

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Oui.

Madame FABRE

Vous avez évoqué tout à l'heure, Madame la Présidente, la demande de cofinancement du PETR du Gévaudan et nous avons bien entendu la réponse que vous avez apportée. Nous avons intérêt à déposer au plus tôt nos appels à projets parce que ce sont des projets au fil de l'eau. Il y a des crédits FEDER très intéressants en termes d'investissement pour des rénovations et des créations de logements dans des communes de moins de 3 500 habitants, et il y a déjà des crédits qui ont été individualisés pour des projets ailleurs, alors je ne sais pas où, mais voilà, cela se fait au fil de l'eau, et plus tôt nous allons répondre et mieux ce sera.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

En tout cas, ce n'est pas nous qui sommes en retard, loin s'en faut. Mais par contre ils ont quand même peu d'attention à la répartition équilibrée entre les territoires. Je vais le dire comme cela. Mais je pense que tout le monde ne peut être que d'accord sur cette appréciation vu ce que nous venons de constater.

Michèle MANOA, tu peux reprendre tes présentations.

Madame MANOA, présidente de la commission tourisme durable

Je vais continuer sur le rapport n° 801 qui concerne les activités de pleine nature. La Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), qui est placée auprès des présidents de conseils départementaux, a pour vocation de favoriser la concertation et l'amélioration des relations entre les divers usagers de la nature.

La politique départementale dans ce domaine s'articule autour de trois actions :

- l'accessibilité et la structuration des lieux de pratique du sport de pleine nature avec en particulier l'inscription des sites au plan départemental ;
- la coordination et la structuration des acteurs à l'échelle départementale ;
- la communication et le développement des activités de pleine nature, notamment dans le cadre des pôles de pleine nature qui sont labellisés par le Massif-Central.

Pour favoriser la mise en œuvre de cette politique, le Département a déployé depuis 2020 l'outil Geotrek à destination des communautés de communes, en lien avec le Parc national des Cévennes et le Parc naturel de l'Aubrac.

Nous poursuivons le partenariat avec Geotrek en 2024 et la CDESI sera mobilisée au travers de groupes de travail sur la question du partage des espaces entre différentes activités, avec notamment l'identification d'itinéraires accessibles aux personnes en situation de handicap qui implique une qualification adaptée des itinéraires et une promotion différenciée.

Dans le cadre de la stratégie « vélo », nous portons une attention particulière aux activités touristiques dans ce domaine-là.

Il est prévu sur 2024 une poursuite du développement du trail. Quatre espaces sont à ce jour opérationnels. Courant 2024, le secteur Margeride devrait s'agrandir. Un espace Vallée du Lot devrait également voir le jour. Pour finir, l'espace Aubrac proposera de nouveaux circuits. En 2024, le département sera maillé avec 6 espaces de trail ; ce qui permettra d'offrir une offre variée sur l'ensemble du territoire.

L'adhésion au club trail Occitanie sera proposée. En effet, le Comité Régional de Tourisme Loisirs de l'Occitanie travaille également sur le développement du trail, et il est proposé de renouveler en 2024 l'adhésion du Département à ce club.

Au titre de l'information financière, en ce qui concerne l'investissement, une autorisation de programme de 210 000 € pour l'année 2024 est proposée, avec des crédits de paiement qui reprennent les crédits de paiement des autorisations de programme antérieures. Pour l'année 2024, il y aura un total de 41 642 € de crédits de paiement inscrits au budget.

En ce qui concerne le fonctionnement, un crédit de 47 700 € est prévu pour l'ensemble des activités de pleine nature.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

En complément, pour les pôles de pleine nature, celui du Mont Lozère et celui de l'Aubrac, tous nos sentiers de grande itinérance ont tous été retenus au titre du dernier appel à projet Massif-Central. Nous viendrons bien évidemment cofinancer pour leur permettre d'aller chercher ces moyens financiers. En fait, ils y sont tous, nous avons le Saint-Jacques, le Stevenson, le Saint Guilhem, le chemin de Régordane. Nous avons fait plutôt carton plein là. En termes d'accompagnement et d'ingénierie, cela a plutôt bien fonctionné.

Nous avançons dans les présentations. Françoise présente la politique sur le social.

Madame AMARGER BRAJON, présidente de la commission des solidarités humaines

En ce qui concerne les solidarités humaines, la politique « Solidarité humaine » représente 54 M€ en fonctionnement, dont :

- * 34 392 000 € pour l'autonomie
- * 10 325 000 € pour l'insertion et l'action sociale
- * 9 250 000 € pour l'enfance-famille.

C'est un budget des solidarités humaines réparti classiquement dans ces trois domaines. A noter que si nous ajoutons le salaire des assistants familiaux, le budget enfance devient le deuxième budget de la DGASOS devant l'insertion.

C'est un budget qui traduit les grandes caractéristiques du Département avec :

- une part importante de la population âgée ; les plus de 65 ans représentent 25 % de la population ;
- un secteur médico-social correspondant à une cinquantaine d'établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap sur le territoire.

A contrario, avec un des plus faibles taux de chômage de France, la part relative des bénéficiaires du RSA y est faible.

Bien que le budget 2024 soit en augmentation par rapport à 2022 et 2023, ce n'est plus dans les proportions antérieures où le Département avait eu l'effet plein des mesures Ségur. Nous revenons vers une évolution dynamique à + 2,7 % entre 2023 et 2024. Il y avait eu une évolution de 10 % entre 2022 et 2023.

Ce budget reste toutefois construit avec encore des incertitudes, notamment sur l'attente de la future loi de programmation sur le « bien vieillir », sur la réforme des concours CNSA et enfin au niveau de l'impact de la loi « plein emploi » dont nous ne mesurerons les effets qu'en 2025, ou encore en fonction d'une future fusion des conventions collectives qui pourrait avoir des incidences sur les coûts de ressources humaines.

Il y a une recherche de nouvelles recettes pour le social, en répondant à des appels à projets. Pour les services, ces recherches demandent un surcroît de travail et peuvent être génératrices de créations de postes, même temporaires.

Pour tout ce qui est autonomie, le budget s'élève à 34 392 000 €, dont :

- * 16 700 000 € pour les personnes âgées ;
- * et 17 692 000 € pour les personnes en situation de handicap.

Le secteur de l'autonomie est présenté par typologie de publics (domicile et établissements confondus), avec une prévalence de la typologie « handicap » en lien avec la construction médico-sociale de ce département. Toutefois, l'effet des mesures Ségur payées à plein en 2023 est amoindri car intégré dans la tarification pour le secteur « personnes handicapées » et donc payé au prorata des Lozériens.

En ce qui concerne le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, cela représente 10 660 000 €.

L'APA à domicile représente 5 450 000 €.

La Prestation de Compensation du Handicap et l'Allocation Compensatrice Tierce Personne représentent un montant de 5 190 000 €.

L'enjeu du domicile reste important dans les politiques publiques et dans les souhaits des usagers. L'APA à domicile et la PCH principalement viennent soutenir ce maintien à domicile.

Pour ce qui est de la prise en charge des frais d'hébergement des personnes âgées, le Département intervient à deux niveaux dans le budget des EHPAD :

- au niveau de la section « dépendance » via la dotation APA en établissement ;
- et au niveau de la section « hébergement » pour les personnes aux revenus les plus faibles, sachant que tous les EHPAD de la Lozère sont habilités à l'aide sociale à l'hébergement.

Ces deux postes totalisent à eux seuls quasiment 9 M€, précisément 8 900 000 €.

Pour ce qui est de la prise en charge des frais d'hébergement des personnes en situation de handicap, cela représente 11 410 000 €. Cette aide sociale est, en proportion, plus forte que celle pour les personnes âgées. Les prix de journée y sont plus élevés et la quote-part de l'usager y est très faible.

En ce qui concerne les enjeux financiers majeurs que ce secteur représente, le Département a engagé depuis 2023 la démarche « Handicap 2028 » visant à accompagner la transformation de l'offre médico-sociale en faveur des personnes handicapées. Cette démarche contient également une dimension événementielle et de rencontre entre les publics autour du sport avec la journée Handi'Loz qui aura lieu le 30 mai 2024 à Naussac pour découvrir les sports de pleine nature.

En ce qui concerne les autres mesures en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, elles concernent principalement les mesures en faveur des services d'aide à domicile avec le versement de la dotation complémentaire notamment. Des mesures plus structurelles se déploieront à compter de 2024 dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de la CNSA qui recherche des effets levier en faveur de l'attractivité des métiers du soin et de l'aide à la personne puisque vous savez que nous manquons de personnels qui veulent faire ce métier.

Sont également indiquées dans ce budget les actions de la CFPPA pour 240 000 €, ainsi que la participation du Département au GIP de la MDPH à hauteur de 350 000 €.

Pour ce qui est de l'insertion et de l'action sociale, un budget de 10 325 000 € est prévu, dont :

- * 9 943 000 € pour l'insertion
- * 382 000 € pour l'action sociale.

Ce budget se répartit de manière classique entre le poste majoritaire de l'insertion dont le RSA pour 8 300 000 €, et les autres actions d'accompagnement individuel pour les publics fragiles.

Au-delà du versement de l'allocation, le Département a une action proactive en matière d'action sociale, en cherchant à accompagner au mieux la diversité des situations et des problématiques des usagers. Pour cela, il inscrit son action dans un travail partenarial avec l'ensemble des structures qui oeuvrent dans ce domaine et dans celui de l'insertion, qu'il s'agisse d'acteurs institutionnels comme Pôle Emploi, la CCI, la Mission Locale ou tout le réseau associatif du PDI.

Le Département poursuit également une politique de réinternalisation de certaines missions d'accompagnement du public à la faveur de la consolidation de son équipe Loz'Emploi.

Pour illustrer la diversité des actions du Département, on pourra citer :

- l'action des 4 référentes Loz'Emploi, dont 2 qui sont spécialisées sur les problématiques de santé,
- le soutien financier sans diminution aux structures de l'insertion dans un contexte de restriction par contre des enveloppes nationales,
- une méthodologie autour de la structuration du collectif,
- et la discussion autour du pacte des solidarités qui vient de débiter. Elle sera présentée en 2024, mais les volumétries seront identiques à 2023.

La déclinaison budgétaire de la politique « insertion », pour un montant de 9 943 000 €, se présente comme suit :

- * Pour le RSA : 8 300 000 €
- * Pour les subventions et les participations au titre de l'insertion : 1 433 000 €
- * Pour les aides financières individuelles : 40 000 €.
- * Les contrats aidés pourront bénéficier de 170 000 €.

Pour tout ce qui est fonds de solidarité et fonds social au logement, 250 000 € y seront consacrés.

S'agissant du soutien aux structures, nous inscrivons au budget 60 000 €. C'est tout ce qui est aide alimentaire.

Les aides directes aux personnes en difficulté représentent un montant de 72 000 €.

- Pour tout ce qui est enfance-famille, un budget de 9 250 000 € est prévu, dont :
- * 8 928 000 € pour l'aide sociale à l'enfance
 - * 322 000 € pour la PMI.

Les volumétries budgétaires entre l'aide sociale à l'enfance et la PMI s'expliquent par le fait que les actions de la PMI sont essentiellement réalisées par les professionnels de terrain au travers des consultations et des visites à domicile des puéricultrices et des sages-femmes. Par contre, le budget « aide sociale à l'enfance » comprend toutes les dépenses relatives au placement des enfants.

Pour la protection des mineurs et la prévention des enfants et de leurs parents, il s'agit d'une politique réglementaire et fortement soumise à la judiciarisation, c'est-à-dire aux décisions de la juge pour enfants, et qui cherche à s'adapter en permanence aux évolutions du public accompagné. Le lien avec le handicap, déjà prégnant à travers la réponse accompagnée pour tous, sera renforcé en 2024.

L'aide sociale à l'enfance représente un budget de 8 928 000 €, dont :

* 7 170 000 € pour l'hébergement en maisons d'accueil et en pouponnières ;

* Les prises en charge quotidienne des enfants représentent 1 654 000 €. Ce sont les secours d'urgence, les allocations « jeunes majeurs ».

* 104 000 € pour les subventions et participations à toutes les associations qui oeuvrent en faveur de l'aide à l'enfance.

Pour information, en Lozère, 240 mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans bénéficient d'un accompagnement « aide sociale à l'enfance ». 60 % d'entre eux sont placés, soit 150 enfants. Sur ces 150 enfants, 70 % ont une prise en charge médico-sociale ou sanitaire. Il existe trois types d'accueil : l'accueil familial, l'accueil en MECS et l'accueil en lieu de vie.

Pour la protection maternelle et infantile, 322 000 € y seront consacrés, dont :

* 286 000 € pour les subventions et participations aux structures ;

* 36 000 € pour tout ce qui est acquisition de matériels, formation obligatoire et accompagnement continu – ce qui est très important – des assistants maternels.

Comme indiqué précédemment, la volumétrie du budget de la PMI n'est pas significative de la diversité des missions puisque beaucoup de missions sont effectuées par les agents du Département.

Ensuite, en ce qui concerne l'investissement, 790 000 € sont prévus en 2024 pour les EHPAD et 10 000 € sont prévus pour les crèches. C'est donc un budget de 800 000 €.

En conclusion, la Présidente vous propose :

- d'approuver la politique départementale 2024 « Solidarité sociale » ;

- d'approuver le budget primitif, l'inscription des crédits à la section de fonctionnement à hauteur de 54 000 000 €, et sur la section d'investissement à hauteur de 800 000 €, sachant que dans le cadre du règlement départemental d'aide sociale la Présidente a reçu délégation pour procéder à l'individualisation des subventions en faveur des crèches, et ce par arrêté.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Merci. Monsieur ASTRUC, vous avez la parole.

Monsieur ASTRUC

Merci. Je salue les actions qui sont menées en faveur de la solidarité sociale sur ce département, notamment les aides à domicile qui permettent de garder nos aînés ou ceux qui sont en difficulté dans nos communes. Alors il est vrai que les communes ont des difficultés au niveau des personnels.

Moi, je voudrais évoquer un point qui me tient à cœur, ce sont les « Oubliés du Ségur ». Nous nous retrouvons de nouveau confrontés cette année à ce problème. Certains établissements vont verser cette prime, dont celui que je préside, l'établissement Sainte Angèle.

Cela nous provoque quand même beaucoup de difficultés au niveau de l'équilibre financier de nos établissements. Je pense qu'il y a certains établissements qui ont encore beaucoup plus de difficultés que le nôtre, je ne vais pas citer des noms. Je sais que le groupement de coopération a adressé un courrier en ce sens pour solliciter le partenariat et l'aide du Département. Je crois que c'est un sujet important parce que cela crée quelques dissensions sociales dans nos établissements puisque certains agents ont reçu la prime, d'autres ne la reçoivent pas. Cela peut créer – j'en parlerai au groupement – une dissension au niveau du groupement parce que, si certains ont la possibilité de donner cette prime et pas d'autres, cela crée aussi un certain déséquilibre. Je tenais donc à en faire part au Conseil départemental afin de voir quelques actions nous pouvons mener pour essayer de trouver des solutions. Alors il est vrai que cela dépend de l'État, mais un partenariat fort du Département et une prise en compte de cette problématique me paraissent incontournables.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Les « Oubliés du Ségur », vous l'avez dit vous-même, c'est une politique ou plutôt c'est une absence de politique de la part de l'État, je devrais plutôt le dire dans ce sens-là. En Lozère, y compris chez nous, dans nos effectifs, ce sont 260 ETP, et en euros nous avons évalué le coût à 1,2 M€. Vous avez souligné les avancées concernant les SSAD (les services à domicile), relevant de l'avenant 43. Je rappelle qu'avec le plafond minimum à 22 € + le rattrapage, au départ cela devait être 30 % Département et 70 % État, aujourd'hui c'est 70 % Département et 30 % État. Il est vrai que, s'agissant des « Oubliés du Ségur », sans accord global au niveau national pour une partie de la prise en charge, cela nous est quand même difficile de nous substituer totalement et de trouver encore 1,2 M€. Après, vos collègues vont me dire qu'il y a trop de crédits sur le social. Donc, s'il faut encore trouver en 1,2 M€, ce sera compliqué.

Mais, par ailleurs, moi je partage ce que vous dites sur le fond, c'est qu'en fait c'est très compliqué en termes de RH après au niveau des agents, entre ceux qui ont droit et ceux qui n'ont pas droit à cette prime. Il est vrai qu'il faudrait vraiment aboutir au niveau national à un accord pour pouvoir répondre. Aujourd'hui, cela crée une dichotomie entre ceux qui ont les moyens de verser la prime et ceux qui ne les ont pas. Donc, sur le fond, je partage ce que vous dites. Après, je pense que, nous aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens de nous substituer à 100 % à la carence de l'État sur ce sujet-là.

Monsieur ASTRUC

Le problème, c'est que, seuls, quelques établissements peuvent encore faire face aux difficultés. Si cela continue sur deux ou trois ans, c'est une catastrophe.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Tout à l'heure, juste avant que vous arriviez, nous avons évoqué la question des EHPAD. Ce que je disais, c'est que, dans le budget, pour avoir une meilleure vision de la situation de chacun, cette année nous allons travailler avec un cabinet – alors nous verrons si c'est Klopfer ou si c'est l'autre cabinet puisqu'il y a deux grands cabinets spécialistes des finances publiques au niveau national – pour pouvoir avoir vraiment une analyse fine, et dans le cadre de Handicap 2028 aussi cela fait partie des mesures à venir qui pourraient permettre de rééquilibrer un peu les différences qu'il peut y avoir entre les établissements qui ont des moyens financiers, je pense par exemple à un groupement qui thésaurise 48 M€, c'est la Chambre régionale qui l'avait relevé, et d'autres établissements, comme certains EHPAD que vous présidez, qui finissent en négatif cette année. On voit bien que nous avons une différence entre les établissements avec une amplitude très importante. Il faut donc qu'il y ait aussi de la solidarité entre les établissements.

Cela peut être une partie de la réponse, je ne dis pas que c'est toute la réponse mais cela peut être une partie de la réponse.

Monsieur BRUN, vous avez la parole.

Monsieur BRUN, président de la commission territoires et attractivité

J'ai juste une petite précision à apporter sur la partie « Oubliés du Ségur », à la fois sur les « Oubliés du Ségur » et les bas salaires des conventions collectives. Il avait été signé un accord en septembre 2023 qui a été dénoncé par des organisations syndicales majoritaires, qui a fait qu'en fait cet accord n'a pas pu aboutir, sachant qu'il était financé en plus. Alors, moi, je ne veux pas faire du parti pris, mais là il y a effectivement une réelle difficulté. La réelle difficulté, elle est dans l'attractivité du métier et elle est dans la signature d'une convention collective unique qui voit certaines organisations syndicales s'opposer à la mise en place de cette convention collective unique.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Oui parce que, pour parler clair, si cela avait été signé, cela s'imposait à nous dans la tarification sur le groupe RH.

Avez-vous d'autres questions à poser à Françoise AMARGER-BRAJON ? Non. Alors nous continuons avec les propositions budgétaires sur les infrastructures.

Monsieur BERTRAND, président de la commission infrastructures et mobilités

Pour commencer, je vais évoquer les routes. La politique générale sur les routes ne bouge pas tellement par rapport à ce que nous avons l'habitude de pratiquer. Pour annoncer les deux chiffres principaux, en investissement ce sont 15 M€ qui sont proposés, et en fonctionnement nous inscrivons 4,4 M€, donc sans diminution par rapport à ce qui était avant en fonctionnement.

Concernant l'investissement, pour 2024, nous trouverons la programmation pluriannuelle pour le renouvellement des véhicules et la programmation des travaux avec un minimum à deux ans de prévision pour permettre la réalisation des travaux préparatoires à ces grosses opérations d'entretien.

En investissement, cela se décompose de la manière suivante :

- la modernisation du réseau, dont la modification des caractéristiques du réseau ;
- les grosses réparations des routes ;
- les murs et les ouvrages d'art ;
- la participation aux travaux réalisés par les communes en traversée d'agglomération ;
- ensuite les traitements des points singuliers de chute de blocs et de glissement de terrain ;
- enfin, le renouvellement des matériels, y compris pour la collectivité ; cela veut dire pas seulement les véhicules des routes, mais également les véhicules qui servent à l'activité des différents services.

S'agissant de la modernisation du réseau, les travaux importants représentent 1,5 M€.

Les grosses réparations : 5,2 M€.

Les murs et ouvrages d'art : 4 M€.

Pour les traversées d'agglomération, la participation du Département est inscrite dans le budget pour 0,83 M€.

Enfin, les chutes de blocs et les glissements de terrain : 650 000 €.

Le renouvellement des matériels, y compris pour les collectivités : 2 M€.

La partie « études, petits travaux, travaux urgents » : 650 000 €.

En fonctionnement, nous inscrivons 4,4 M€. Cela, ça intervient essentiellement sur la prise en compte des dépenses liées au fonctionnement des matériels et à l'achat d'ingrédients.

Pour ce qui est de la viabilité hivernale, bien entendu, c'est une dépense considérable selon les années avec l'acquisition du sel de déneigement et des abrasifs et les interventions sur les divers incidents.

Nous prévoyons aussi des crédits de fonctionnement pour les opérations liées à la gestion du domaine public, et enfin pour toutes les opérations de mécanique et d'entretien des véhicules et engins.

Le budget des routes, c'est un budget de 15 M€ en investissement. Cela fait un total budgétaire pour les routes de 19 400 000 €.

Sur l'investissement, sur ces 15 M€, 7 M€ sont inscrits sur des autorisations de programme actuelles, qui courent, et 8 M€ vont être consacrés sur des autorisations de programme nouvelles à ouvrir en 2024. Il en est proposé 2 à créer pour engager ces opérations nouvelles :

- Tout d'abord, une autorisation de programme « travaux de voirie 2024 » sur 5 ans, avec 7 650 000 € de crédits à y consacrer ;

- Et une deuxième autorisation de programme « parc » sur une durée de 5 ans également, pour un montant de 3,5 M€ dont 350 000 € de crédits à inscrire sur 2024.

Il est proposé de ventiler ces autorisations de programme antérieures par opérations. Cela va nous donner :

- pour l'AP 2021 « Travaux de voirie » : 100 000 € de crédits de paiement en 2024

- pour l'AP 2022 « Travaux de voirie » : 1 090 000 € de crédits de paiement en 2024

- pour l'AP 2023 « Parc » : 1 650 000 € de crédits de paiement en 2024

- pour l'AP 2023 « Travaux de voirie », c'est-à-dire ce qui court : 4 160 000 € de crédits de paiement en 2024.

Cela fait bien les 7 M€ sur les autorisations de programme antérieures.

- Pour l'AP 2024 « Parc » : 350 000 € de crédits de paiement en 2024

- Pour l'AP 2024 « Travaux de voirie » : 7 650 000 € de crédits de paiement en 2024.

Cela fait bien les 8 M€ apportés sur les autorisations de programme nouvelles.

Et nous retrouvons bien notre total de 15 M€.

Sur le fonctionnement, s'agissant du détail des dépenses, c'est bien le carburant qui va prendre 1 M€.

Les travaux et les pièces mécaniques vont mobiliser 1 240 000 €.

Les fournitures de voirie mobiliseront 1 720 000 €, dont le sel et la pouzzolane vont représenter 570 000 €.

Pour les locations d'engins, nous prévoyons 250 000 €.

Et puis, nous avons 140 000 € que nous classons en « autres dépenses imprévisibles ».

Je saute le numérique pour passer à notre mission de transport des élèves en situation de handicap. C'est la seule activité « transport » qui reste à la charge des départements maintenant.

Quelques indications. Nous avons mis en place des accords cadres de transport qui arrivent à échéance et devront être relancés cette année qui arrive, 2024.

Nous avons établi il y a peu de temps un règlement des transports que nous n'avions pas, puisque nous l'avons approuvé en 2022. Nous l'appliquons. Ces dernières années, c'est dans une fourchette de 50 à 60 élèves que nous transportons, avec un budget qui y est consacré à hauteur de, en gros, 450 000 € en fonctionnement, avec un complément de 2 500 € consacré à financer des concours divers et des opérations administratives. Cela portera donc à 447 500 € l'enveloppe à consacrer à cette opération.

Je peux continuer, si vous le souhaitez, par les bâtiments, à moins que nous nous arrêtions pour des observations sur les routes. Non, il n'y a pas d'observations. Je continue donc sur la Direction des bâtiments.

On distingue les bâtiments d'enseignement avec, sur 2024, la fin des travaux de mise en accessibilité Ad'AP pour le collège de Meyrueis, l'internat de Vialas et la Faculté d'éducation.

Nous allons engager la rénovation des gros équipements des cuisines, en l'occurrence la rénovation de la cuisine du collège de Saint Étienne Vallée Française, l'équipement des collèges de Marvejols, La Canourgue, Saint Chély, Le Bleymard et Langogne.

Nous poursuivrons la rénovation énergétique des bâtiments avec des travaux sur le collège de Langogne.

Nous aurons une opération généralisée « tous collèges » pour l'installation d'éclairage LED, un calorifugeage, la mise en place de robinets thermostatiques sur l'ensemble des collèges.

Nous poursuivrons les travaux au niveau des bâtiments administratifs, avec la construction d'un bâtiment annexe pour les Archives départementales, la mise en conformité et en sécurité de l'Hôtel du Département ici même.

Nous engagerons des travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, de réorganisation et de rénovation thermique des maisons des solidarités de Florac et de Langogne.

Nous engagerons la construction d'une nouvelle maison des solidarités à Saint-Chély-d'Apcher.

Nous lancerons les études pour la création d'un campus d'accueil et d'hébergement pour les élèves, étudiants et stagiaires dans l'ancien Hôtel Central de Florac. C'est essentiellement pour l'activité GRIMP.

Pour ce qui concerne les bâtiments des routes, nous aurons sur 2024 la fin des travaux des bureaux de l'unité et du centre technique de Chanac.

Nous engagerons la restructuration du centre technique de Chanac.

Nous aurons la construction d'un nouveau centre technique à Châteauneuf-de-Randon.

Nous construirons un silo au centre technique de Saint-Alban.

Nous réaliserons des études préalables à la construction des centres techniques de Villefort, Pont-de-Montvert, Sainte-Énimie et Aumont-Aubrac.

Nous engagerons la création d'un nouveau parc technique départemental mutualisé avec le SDIS.

Nous poursuivrons le programme annuel de divers travaux de mise en conformité, de rénovation et d'économie d'énergie sur l'ensemble de ces bâtiments.

Au niveau des bâtiments culturels, nous prévoyons sur 2024 des études de restauration du château de Saint-Alban, des études pour la construction d'un dépôt archéologique à Lanuéjols en remplacement des dépôts de Banassac et Javols.

Nous engagerons la construction d'un centre de valorisation patrimoniale et touristique du Site Mégalithique et Géologique des Bondons.

Nous procéderons par ailleurs à des acquisitions immobilières pour les projets de bâtiments nouveaux (les MDS et les centres techniques) et pour la régularisation des terrains de la station du Mont-Lozère. Nous procéderons aussi à des acquisitions foncières dans le cadre de la fin des transferts des emprises des collèges.

Budgétairement, en investissement, pour le budget principal, nous prévoyons une enveloppe de 10 M€, se décomposant ainsi :

- Pour les bâtiments d'enseignement : 1 835 000 €
- Pour les bâtiments sociaux : 824 000 €
- Pour les bâtiments culturels : 3 344 000 €
- Pour les bâtiments des routes : 1 525 000 €
- Pour les bâtiments administratifs : 449 000 €
- Pour les acquisitions foncières : 2 023 000 €.

En budgets annexes, nous prévoyons une enveloppe de 162 857 € se décomposant comme suit :

- Pour le budget du Laboratoire départemental d'analyses : 50 000 €
- Pour le budget de l'Aire de la Lozère : 50 000 €
- Pour le budget du Domaine de Boissets : 62 857 €
- Pour le bâtiment POLEN : 50 000 €.

En fonctionnement :

Sur le budget principal, nous prévoyons une enveloppe de 2 400 000 €, se décomposant ainsi :

- Pour l'énergie et l'électricité : 710 000 €
- Pour les combustibles : 678 000 €
- Pour l'eau et l'assainissement : 26 500 €
- Pour les charges d'entretien courant : 188 000 €
- Pour la maintenance des équipements : 213 900 €
- Pour les locations immobilières : 370 000 €
- Pour les contrats de prestations de services : 89 000 €
- Pour divers frais (impôts et taxes) : 124 600 €.

En budgets annexes, nous inscrivons une enveloppe de 398 220 €, se décomposant ainsi :

- Pour le budget du Laboratoire départemental d'analyses : 113 200 €
- Pour le budget de l'Aire de la Lozère : 256 800 €
- Pour le budget du Domaine de Boissets : 28 220 €
- Pour POLEN : 27 250 €.

J'en ai terminé avec la présentation des politiques départementales pour les bâtiments, les transports et les routes. Ensuite, il y a des rapports qui se rapportent à ces différentes thématiques, je ne sais pas si j'en fais la présentation.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Non. Je les soumettrai directement au vote puisque vous en avez donné le contenu. Monsieur ASTRUC, vous avez la parole.

Monsieur ASTRUC

Je voudrais faire une intervention pour parler des panneaux d'animation sur l'itinéraire A 75. J'avais posé la question en commission la semaine dernière et on m'a dit que tout était réglé. Moi, je vous avais envoyé un courrier en vous faisant part des propositions de notre secteur de l'Aubrac. Je l'ai fait contrôler par les services, je n'ai pas eu de réponse. Simplement, je voulais savoir où nous en étions. Sur ce courrier, nous avons bien précisé que nous avons un site important qui était l'espace muséographique de Javols ; nous avons indiqué le fait aussi que Peyre en Aubrac c'est la 5^{ème} ou 6^{ème} commune de Lozère et qu'elle n'est pas inscrite sur ces panneaux, a contrario d'autres municipalités. C'était donc un certain nombre de questions qui m'avaient été soulevées par l'ensemble des élus de l'Aubrac. Je voulais donc poser la question pour savoir où nous en étions exactement sur ce dossier.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Je vais donner la parole au DGS. L'objectif, c'était de mieux irriguer l'ensemble du département de la Lozère à partir de l'artère de l'autoroute, en sachant que la DREAL a demandé au Département de prendre en charge l'entièreté du coût de reprise de ces panneaux. Nous, nous avons dit que, sur le principe, nous pouvions être d'accord, à condition que cela irrigue bien tout le département. Il y a donc eu un travail de fait, mais je vais laisser le DGS reprendre le travail de consultation qui a été réalisé. Aujourd'hui, c'est la DREAL qui a tous les éléments et qui doit décider de ce qui est retenu ou pas au final.

Monsieur ASTRUC

Justement par rapport à cela, pour être parmi les plus anciens, je voulais ajouter que nous étions réunis en général tous les élus concernés à une réunion pour travailler ensemble sur ce sujet.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Eh bien, tous les élus concernés, c'est toute la Lozère.

Monsieur ASTRUC

Oui. Cette fois-ci, cela ne s'est pas fait de cette façon.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Nous avons fait le choix d'une consultation écrite parce que c'était compliqué de réunir tout le monde. Nous avons eu des contributions. Vous avez reçu plusieurs courriers. Je vais laisser le DGS rappeler comment s'est passée la concertation.

Monsieur Jérôme LEGRAND, DGS du Conseil départemental

Merci, Madame la Présidente. Une consultation a été envoyée pendant un mois et demi, en août et septembre, à un certain nombre de partenaires, à plus de 200 partenaires (les communes, les communautés de communes, les offices de tourisme, les parcs, les syndicats de bassin, les propriétaires de sites comme la SELO ou ceux qui sont présents déjà parmi les panneaux comme le Château de la Baume, la Grotte d'Argilan ou l'Aven Armand). Je ne vais pas tous les citer. Nous avons fait 200 consultations, nous avons eu 35 réponses avec une relance début septembre sur le sujet. L'essentiel, vraiment l'essentiel, quand je dis l'essentiel c'est plus de 90 %, des demandes ont été intégrées dans la mise à jour de ces panneaux.

Comme l'a dit Mme la Présidente, pour rappel, nous avons à ce jour 26 panneaux, 13 dans le sens montée, 13 dans le sens descente, et des panneaux qui ont été ajoutés depuis le schéma de 2008 comme par exemple celui du Parc National des Cévennes qui doit être maintenu, plus quelques panneaux, mais vraiment à la marge, qui ont été changés, je pense à celui par exemple du Malzieu, mais en tout cas nous recevions depuis plusieurs mois beaucoup de courriers qui nous mentionnaient la mauvaise qualité de ces panneaux, et particulièrement ceux dans le sens sud-nord qui, pour certains, étaient devenus illisibles à cause des UV qui ont en quelque sorte « brûlé » le support.

Pour irriguer l'ensemble du territoire, il était nécessaire aussi de faire des choix étant entendu que depuis 2008 l'ensemble des activités qu'il fallait faire aussi remonter sur le territoire c'étaient davantage de sites culturels qui se sont développés, mais également beaucoup d'activités de pleine nature qui doivent irriguer l'ensemble de nos territoires. Nous avons parfois des panneaux doubles dans le sens montée et dans le sens descente. Ce que nous avons proposé, c'est une méthodologie, c'est-à-dire qu'un des panneaux dans le sens montée et descente n'était pas forcément conservé ; simplement, un sur les deux était conservé, pour libérer de la place. En sachant que nous avons la possibilité de faire du panneau partagé, et qu'en plus, maintenant, les graphismes sont sur une graduation de marron qui permet aussi de faire ressortir certains éléments. Pour vous répondre, Monsieur ASTRUC, Javols est bien intégré en lieu et place dans le sens montée sur le panneau du Château de la Baume et il sera partagé avec la randonnée.

Nous avons écrit à la DREAL pour lui présenter la synthèse de ces travaux. C'est bien sûr la DREAL qui va acter ou pas ce travail partenarial, en sachant que l'ensemble de ces travaux sera aussi soumis à l'ensemble des contributeurs bien entendu.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Robert a la parole sur le numérique.

Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières

Concernant le numérique, pour la fibre optique, comme il a été rappelé tout à l'heure, il ne reste que 2 910 prises à installer. 59 845 prises sont aujourd'hui raccordables. Nous espérons que la fin du déploiement interviendra d'ici la fin 2024, en sachant que – je le répète encore une fois ici – c'est Orange qui a signé la DSP et c'est à Orange d'aller jusqu'au bout.

Concernant le Schéma départemental des usages du numérique et l'espace d'un coworking, nous avons débattu dans les orientations budgétaires du Schéma des usages du numérique. Nous avons eu quelques informations complémentaires de la part de l'État qui font qu'il y aura des petits réajustements, mais c'est bien Lozère Numérique qui sera l'animateur de la mise en œuvre de la stratégie.

Nous continuerons sur 2024 la modernisation des logiciels « métier » de la collectivité pour un service public plus efficient.

Nous continuerons et nous accompagnerons la dématérialisation aussi sur l'année 2024. Des supports et des assistances aux usagers et aux élus seront mis en place.

La refonte du site web concernant le Département est prévue pour fin 2024.

S'agissant de la téléphonie mobile, nous continuerons à entretenir les pylônes que nous avons réalisés avant que l'État les prenne en charge puisque vous savez que c'est maintenant l'État qui est maître d'œuvre dans l'endroit où sont plantés les pylônes et pour leur entretien.

Le Très Haut Débit est un projet quand même à 101 M€. Il est mené depuis 2015. Nous pouvons nous réjouir collectivement de l'aboutissement dans un délai que nous souhaitons court de ce projet de l'installation de la fibre en Lozère.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Y a-t-il des questions ? Ève BRÉZET a la parole.

Madame BRÉZET

Juste un constat et une information. Sur le secteur de Nasbinals, j'ai eu des remontées de certains de mes habitants qui n'avaient pas de smartphone, mais un téléphone portable qui a quelques années, et Orange, sans information, a supprimé la 2G. Donc, maintenant, ils sont obligés de partir acheter un téléphone. Ils n'ont plus de téléphone portable qui fonctionne puisque c'étaient des téléphones portables d'une dizaine d'années qui fonctionnaient avec la 2G, et Orange a supprimé la 2G apparemment. Orange a fait la même opération mais je ne sais pas sur quel secteur de la Lozère, mais était intervenue comme cela en supprimant la 2G. J'ai certains de mes habitants, notamment des agriculteurs, qui se retrouvent sans portable. Voilà, c'est tout ce que je voulais indiquer.

Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières

Il faut s'en prendre à l'opérateur Orange.

Madame BRÉZET

Et sans information. Il n'y a pas eu d'information d'Orange. C'est surtout cela, le problème.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Et l'étape suivante, c'est le cuivre. À partir de 2025, le cuivre, suivant les zones, va être démonté.

Nous continuons sur la thématique « économie circulaire et filières ».

Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières

C'est toujours moi qui ai la parole.

Nous allons poursuivre le projet Agrilocal avec une enveloppe de 75 000 € pour les produits locaux dans les assiettes de nos collégiens.

Les actions du PAT seront donc mises en œuvre en 2024 et 2025 en collaboration avec nos partenaires.

Nous continuerons et nous accélérerons le soutien au développement agricole et forestier avec le déploiement du nouveau FEADER, pour apporter un soutien aux filières de qualité et à l'élevage à l'herbe. Depuis quelques mois, avec le positionnement de la Région Occitanie sur le PSN, nous interviendrons aussi à ce niveau-là.

Une nouveauté en 2024 : le Département étudiera la mise en place d'actions en faveur de la démographie vétérinaire, mais cela n'arrive pas tout seul comme cela. 2023 a été une année où il y a eu un diagnostic de fait avec chacun des cabinets vétérinaires du département.

Nous continuerons sur 2024 nos actions en matière de financement de l'immobilier touristique et d'entreprise. À ce jour, 9 communautés de communes ont signé la convention avec le Département pour aller dans ce sens-là. On voit quand même qu'il y a un léger tassement aujourd'hui, mais je pense que la conjoncture n'est pas favorable notamment au niveau des emprunts. Les collectivités ont moins de projets, alors que c'était une action qui a très bien marché les années auparavant où nous avons vu l'efficacité de cette action conjointe entre les communautés de communes et le Département.

Nous allons continuer notre soutien à Lozère Développement, et notamment avec la poursuite de l'étude sur l'hydrogène vert qui est faite aujourd'hui avec l'ADEME et l'ANCT.

Nous continuerons un partenariat fort avec les chambres consulaires, notamment dans le cadre des fiches-actions du projet alimentaire de territoire qui seront travaillées dans les diverses chambres consulaires.

Je voudrais vous dire un mot sur le budget 2024.

Nous avons inscrit des crédits de paiement 2024 à la section d'investissement à hauteur de 505 767,75 € au chapitre 906.

Nous avons inscrit des crédits à la section de fonctionnement à hauteur de 389 500 € au chapitre 936.

Une information qui n'est pas des moindres. 2024 verra l'arrêt de l'intervention financière de l'État dans le cadre des calamités agricoles. Ce ne sera pas sans poser problème pour certains agriculteurs qui auront des difficultés à payer les assurances demain ; ce qui veut dire qu'il y aura un traitement différent entre les riches et les pauvres, et personnellement je le déplore, et notamment au moment où s'accélère le dérèglement climatique qui accélère en même temps les pertes sur les exploitations.

Je voudrais pousser un cri d'alarme aussi par rapport aux apiculteurs qui voient le prix du miel aujourd'hui baisser beaucoup. Le négoce, actuellement, se sert sur le marché international où le prix du miel est à 3 €, voire 4 € ; ce sont des miels d'importation. Cela peut être même un prix de 2 €, sans parler du miel trafiqué dont on ne sait pas du tout ce qu'il contient. Moi, je pense qu'il est important qu'il y ait une communication nationale sur le fait qu'au travers des apiculteurs et du prix du miel qui leur permet de vivre l'abeille reste quand même aujourd'hui le meilleur moyen de féconder les productions végétales agricoles en particulier et d'agir positivement sur la biodiversité. Si demain nous n'avons plus sur le département, qui était un département haut en couleur au niveau du miel puisqu'il avait ce slogan qui était important « Lozère, terre de miel », des apiculteurs, s'il n'y a pas une communication pour faire revenir le miel dans le circuit court, c'est-à-dire dans le fait d'aller acheter le miel directement aux apiculteurs, la traçabilité ne sera pas garantie. Si ces circuits courts au niveau du miel sont favorisés, d'une part cette traçabilité sera garantie et d'autre part cela permettra à cette profession de vivre décemment d'un travail qui devient de plus en plus compliqué, notamment avec le dérèglement climatique. Je n'ai pas eu le temps de préparer une motion, mais je pense qu'il faudra qu'au cours de 2024 nous puissions voter une motion en faveur de l'augmentation du prix du miel à l'achat parce que cela devient vraiment criant aujourd'hui.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je pouvais dire concernant ma commission.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Merci.

Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières

Pardon, j'ai oublié de parler de l'économie circulaire, qui est quand même aussi une compétence qui a été dévolue par la loi NOTRe à notre collectivité.

Nous allons lancer une étude sur le réemploi des contenants, pour avoir un diagnostic des usages des contenants utilisés dans les collèges et auprès des producteurs.

Nous allons réaliser une étude de faisabilité sur la valorisation et le réemploi des contenants en Lozère avec différents scénarii. Cela se fera bien sûr dans le cadre d'un travail assez approfondi avec le SDEE puisque c'est lui qui est le seul, actuellement, à récupérer le verre. Nous verrons comment nous pouvons trouver une entente pour que nous puissions le faire conjointement.

Un dernier mot sur la manufacture de proximité avec l'Attisoir. Nous continuerons aussi à travers Lozère Développement à soutenir ce projet-là.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Merci. Y a-t-il des questions ? Madame BRÉZET, vous avez la parole.

Madame BRÉZET

C'est juste pour rebondir sur les propos de Robert sur le sujet des apiculteurs. L'autre jour, à l'assemblée du Parc National des Cévennes, cette problématique a été évoquée. C'est ce jour-là où une apicultrice disait que le miel qui arrivait de pays où il n'y a aucune traçabilité faisait tomber le prix du miel à 2 €, vraiment 2 €. Il y avait quand même une certaine désolation qui s'exprimait parce que, si j'ai bien compris, même quand il y a des contrôles ECOCERT, le contrôle ECOCERT ne va pas automatiquement sur la traçabilité à chaque fois.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Acheter du miel qui vient d'ailleurs avec le bon miel que nous avons chez nous, les gens, ils n'ont pas peur...

Monsieur AIGOIN, président de la commission économie circulaire, agriculture et accompagnement des filières

Je voudrais simplement rappeler, puisque je suis en bio, que les contrôles ECOCERT il est vrai qu'ils se font sur la technicité et sur ce que l'on fait sur l'exploitation, mais si le producteur demande à ce que son miel soit analysé ECOCERT doit l'analyser gratuitement. Ce n'est pas systématique, c'est vrai, mais par contre c'est une demande qu'il faut faire individuellement.

Madame BRÉZET

Ce n'est pas systématique, et si j'ai bien compris ces miels qui viennent de l'extérieur arrivent à effacer – je ne suis pas une spécialiste, je ne sais pas comment le formuler – leur origine. On ne peut donc pas, après, dire éventuellement qu'ils remplissent les conditions.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

En fait, là, je regardais les annonces des opérateurs par rapport à ce que vous disiez juste avant, Madame BRÉZET. Les quatre opérateurs Télécom ont décidé d'arrêter la 2G ; pour Orange, c'est d'ici fin 2025, et pour Bouygues et SFR c'est fin 2026. S'agissant de la 3G, ils annoncent la fin pour 2028. Quand la 3G sera supprimée, ce sera catastrophique parce que, s'il n'y a pas la 4G ou la 5G qui prend le relais, aucune communication ne sera possible. Par exemple, nos capteurs, sur nos réservoirs d'eau, cela fonctionne avec la 3G. Il va donc y avoir de l'anticipation à mettre en œuvre notamment pour les maires, mais pas que pour les maires, pour les entreprises aussi.

Nous avançons sur les thématiques. Rémi ANDRÉ présente les propositions budgétaires sur l'eau.

Monsieur ANDRÉ, président de la commission eau, excellence écologique et énergétique

Au niveau de l'eau et de l'assainissement, nous poursuivons la feuille de route issue des Assises de l'eau en 2024.

Nous accompagnerons les communautés de communes pour notamment le transfert des compétences en matière d'eau et d'assainissement.

Nous poursuivons le dispositif de soutien à la gestion intégrée des cours d'eau.

Nous continuerons à apporter notre aide aux collectivités sur les réseaux.

Nous interviendrons sur les dispositifs de défense incendie et sur le transport d'eau en espérant qu'il en faudra moins qu'en 2022.

Une étude va être lancée sur des réserves d'eau à venir, mais c'est un dossier relativement délicat.

Le Département est précurseur des Assises de l'eau avec la création de réservoirs multi-usages pour soulager les ressources locales.

En ce qui concerne l'éducation à l'environnement, le Département poursuivra la valorisation des espaces naturels et sensibles.

Par ailleurs, nous allons adopter une stratégie de transition écologique et énergétique qui vous sera présentée dans le 1^{er} semestre 2024.

Je ne sais pas s'il faut compléter cela avec quelques chiffres, en sachant que cela a déjà été vu dans les commissions organiques. Faut-il le préciser ?

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Pour moi, c'est bon. Nous pouvons donner la parole à Régine BOURGADE pour l'habitat.

Madame BOURGADE

En ce qui concerne le logement, le Département poursuivra son accompagnement dans le domaine de l'habitat durable par le biais notamment du PIG et également des deux OPAH qui perdurent sur le territoire.

Il est prévu également le soutien au titre du dispositif « Petites Villes de Demain » avec le financement de la mission énergie.

Le Département est devenu guichet unique de la rénovation énergétique qui est une opération qu'il a confiée par convention à l'ADIL récemment, au mois d'octobre.

Voilà ce que je pouvais dire en ce qui concerne la politique de l'habitat.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Nous passons aux RH. Didier COUDERC a la parole.

Monsieur Didier COUDERC

La DRH, c'est un budget de 38,5 M€. C'est un budget en hausse de + 4 % par rapport à celui de 2023. Ce budget se ventile comme suit :

- Rémunérations et charges : 36,6 M€
- Formations, vêtements de travail, déplacements : 800 000 €
- Élus et personnels des groupes d'élus : 1 100 000 €.

Pour la DRH, l'évolution de l'enveloppe de + 4 % par rapport au budget de 2023 tient compte de plusieurs éléments :

- l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023
- la revalorisation des grilles indiciaires au 1^{er} janvier 2024

Ce sont des mesures qui impacteront en pleine année budgétaire l'année 2024, pour une somme de 221 400 €.

- la mise en place en 2023 de la loi Taquet et sa pérennisation qui viendra impacter le budget 2024 et les budgets suivants, à hauteur de 542 000 €

- l'augmentation du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraite pour 200 000 €

- l'augmentation mécanique de la masse salariale due au Glissement Vieillessement Technicité (GVT) estimée à 2 %, pour 150 000 €.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Merci. Y a-t-il des questions sur les RH ? Non.

Il nous reste à aborder la thématique « informatique, finances et assemblée et communication ». Et puis, nous aurons la présentation globale du BP. Laurent SUAUAU a la parole.

Monsieur SUAUAU, président de la commission ressources internes et finances départementales

Sur l'informatique, nous allons poursuivre notre action sur l'informatisation des métiers, sur les systèmes internes et sur la dématérialisation des procédures.

Nous allons mettre en place un système de navigation GPS dans les véhicules des routes.

Bien entendu, nous poursuivrons nos engagements sur la cybersécurité et sur les réseaux et infrastructures.

Sur la Direction des Finances et des Assemblées, nous prévoyons une enveloppe de 12 M€, à budget constant.

La moitié de cette somme environ sera consacrée aux finances pour payer les intérêts de la dette et assurer les charges financières au niveau de la CLERCT sur le transfert de la compétence en 2017 des routes pour un peu plus de 3 M€.

Nous devons aussi faire face aux reversements de taxe d'aménagement et de DMTO et à la couverture des déficits des budgets annexes.

Nous devons assurer nos engagements sur les PAL en fonction des enveloppes exceptionnelles.

Nous apporterons notre contribution financière au SDIS à hauteur de 4,8 M€.

Sur la Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques, nous prévoyons une enveloppe à hauteur de 2,4 M€.

Nous inscrivons 1,4 M€ sur la commande publique, sur diverses fournitures, entretien, réparations, maintenance et nettoyage, assurances, affranchissement, documentation.

Nous inscrivons un montant de 900 000 € pour l'informatique ; c'est un montant qui reste stable.

Nous prévoyons aussi des crédits sur les marchés publics pour les annonces et insertions et sur les affaires juridiques pour les frais d'actes et de contentieux.

Sur la Direction de la Communication, de la Logistique et de l'Événementiel, nous inscrivons un peu moins de 500 000 €, comme les années précédentes, qui vont couvrir les diverses manifestations, salons, la revue *Couleurs Lozère* et différents articles de presse.

Sur le protocole, nous prévoyons une somme de 60 000 € pour le cabinet ; c'est un budget constant.

Quelques éléments chiffrés sur les budgets annexes.

Sur le Laboratoire Départemental d'Analyses, c'est un budget de 2,8 M€ avec une rémunération et des charges sociales à hauteur de 1,6 M€. Nous verrons tout à l'heure la subvention d'équilibre qui sera nécessaire.

Sur l'Aire de la Lozère, c'est un budget de 480 000 €. Nous verrons tout à l'heure aussi le besoin en subvention d'équilibre.

Sur le Domaine de Boissets, c'est un budget de 200 000 €. Nous verrons également tout à l'heure le besoin d'équilibre financier.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Merci. Avez-vous des questions à poser ? Madame FABRE, vous avez la parole.

Madame FABRE

Sur la Direction des Finances et des Assemblées, nous avons l'enveloppe des PAL qui passe de 750 000 € à 700 000 €. Nous avons eu l'occasion de dire lors des commissions organiques qu'en fait nous consommions l'enveloppe à peu près à hauteur de 700 000 €. Je souhaitais savoir quelle incidence cette diminution allait avoir.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

En fait, nous avons établi un montant qui correspond au niveau des consommations des trois dernières années. Nous étions à 680 000 €, pas tout à fait à 700 000 €. C'est pour cela que nous avons mis la somme de 700 000 €. Après, les montants peuvent légèrement varier parce que vous vous rappelez qu'un des critères c'est la population. Ce critère est mis à jour aussi. Il peut donc y avoir un chouia d'écart.

Monsieur SAINT-LÉGER

Cela veut dire que chaque canton est privé de 3 800 €.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Non, il n'est pas privé puisque, de toute manière, vous ne les consommez pas.

Monsieur SAINT-LÉGER

Si nous ne les consommons pas, c'est à cause des associations qui ne transmettent peut-être pas les documents à temps.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Vous me dites que vous consommez les crédits. Prenez les résultats comptables. Non, ils ne sont pas consommés.

Monsieur SAINT-LÉGER

La gestion des PAL devient extrêmement compliquée. Même nous, nous n'y comprenons rien par rapport au partage entre les diverses associations et au fait que les gens ont du mal à remplir les dossiers.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Tout le monde n'est pas d'accord avec vous quand vous dites que c'est compliqué. Il y a un dossier administratif CERFA à remplir. Il y a un minimum de justificatifs à fournir lorsque c'est en dessous d'une certaine somme. Ce sont juste les recommandations et l'application du droit sur les subventions.

Monsieur SAINT-LÉGER

Le partage du canton, ce n'est pas clair.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

En fait, c'est limité à 3 999 €, et donc en fait il faut s'entendre, mais ce n'est pas bien compliqué de s'entendre sur ce que chacun met lorsqu'il y a un seul bénéficiaire.

Monsieur SAINT-LÉGER

On ne sait pas forcément quel canton attribue des subventions.

Madame HUGON

Pour le même canton, moi j'ai deux sommes qui m'ont été enlevées deux fois.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Comment cela deux sommes ?

Madame HUGON

On m'a privé de 6 000 € sur le PAL. On est plafonné à 3 999 €. Avec le canton de Saint-Alban on a deux associations où cela dépasse. On m'a privé d'une somme de 3 000 € alors que nous donnions 3 500 € à l'association ; c'est-à-dire qu'on m'a enlevé 3 500 € de la dotation globale et on m'a enlevé 3 000 € sur la comptabilité. En fait, on m'a enlevé 6 000 €.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Il n'y avait pas une aide à l'Office de tourisme ?

Madame HUGON

Non.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

De toute manière, nous allons regarder ce point. Nous allons le regarder, mais normalement il y avait quand même des réunions de coordination entre les collaborateurs de groupes sur les attributions. Vous savez, en fait, il peut y avoir une solution : nous ne pouvons en faire qu'une enveloppe départementale. Vous le verrez, ce sera beaucoup plus simple.

Monsieur SAINT-LÉGER

Nous avons l'impression qu'on tend vers ça.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Mais non. Nous essayons de faire en sorte de maintenir ces enveloppes tout en respectant les préconisations que nous avons eues de la Chambre régionale. Enfin, moi, ce que je trouve quand même dingue, c'est que nous votons des subventions, et s'agissant des bénéficiaires des subventions il faut leur courir après et pleurer pour qu'ils justifient de ce qu'ils font pour que nous puissions les payer. Les autres collectivités, elles ne mènent pas ce train. Elles font tomber les subventions. Nous, nous courons après tout le monde en disant : « s'il vous plaît, justifiez de ce que vous faites... » Je peux vous dire que la fin d'année pour le service des finances c'est l'enfer à chaque fois.

Bon, à ce jour, honnêtement, ce n'était pas consommé. Si, après, demain, vous me dites : « il faut rajouter une somme », nous gérerons cela en DM. Mais commençons par consommer ce qu'il y a ; ce qui n'est pas le cas.

Par contre, Christine, si sur ton canton il y a eu une erreur, il faut que nous regardions ce point parce que nous corrigerons cela, nous rattraperons s'il y a une erreur. Moi, je ne sais pas ce qu'il en est précisément, c'est à expertiser.

Nous continuons. Nous passons au budget.

Monsieur SUAU, président de la commission ressources internes et finances départementales

Sur la présentation du budget, je vous donne tout d'abord quelques éléments de contexte :

- Un prévisionnel de croissance qui est anticipé à + 1,6 %, avec un recul de l'inflation qui est estimé aussi pour 2024 autour de + 2,6 % (pour + 4,92 % en 2023)
- Une stabilité globale des dotations
- Le report de la suppression de la CVAE à 2027
- Un fonds important de 7 milliards d'euros à l'échelle nationale sur la transition écologique

- L'actualisation de l'assiette de la taxe sur les assurances, avec des clés de répartition modifiées et la fin d'exonération pour les véhicules électriques.

On peut parler d'un programme de stabilité 2023-2027 avec l'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit national, en regard des critères fixés par l'Europe.

Nous avons des recettes qui sont en évolution modeste, qui sont liées beaucoup aux dotations et accompagnements de l'État qui sont apportés au budget du Département.

Il faut noter la réforme de la DSID, qui permet d'avoir une recette pérenne de 3,6 M€. Je rappelle que nous avons inscrit un peu plus de 10 M€ d'attribution de subventions d'investissement sur le budget ; il faudra donc aller chercher le reste.

Nous avons une augmentation des dépenses qui découle du contexte économique caractérisé par l'inflation, la crise énergétique et les taux d'intérêt et des diverses décisions gouvernementales sur le Ségur, l'avenant 43, la revalorisation du RSA et du point d'indice.

Nous avons une construction budgétaire établie sur :

* des recettes appréciées au mieux, avec peu de visibilité quant à leur évolution en 2024. Elles sont, comme je le disais à l'instant, pleinement dépendantes des compensations de l'État, de la conjoncture économique, notamment avec la fraction de TVA et les droits de mutation.

* des dépenses qui prennent en compte :

- les mesures gouvernementales impactant les solidarités sociales et les ressources humaines ;
- l'augmentation des prix impactant la commande publique et les infrastructures ;
- les taux bancaires qui vont rester élevés en 2024 ;
- le réchauffement climatique à travers des mesures d'économie d'énergie, de transition énergétique, de sécurisation de la ressource en eau et de défense contre les feux de forêts.

La construction budgétaire du BP 2024 répond au choix politique de réaliser un haut niveau d'investissement – nous l'avons déjà dit – réparti entre nos compétences propres (routes, bâtiments) et les aides apportées aux communes et communautés de communes, notamment dans le cadre de la 3^{ème} génération des contrats territoriaux.

La construction budgétaire intègre aussi notre choix de continuer à soutenir les compétences facultatives, essentielles pour notre département : la jeunesse, la culture, le sport, le cadre de vie, le développement, l'agriculture, le tourisme, l'environnement et le secteur associatif.

Pour la construction du budget 2024, nous anticipons des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 141,22 M€ et des dépenses réelles de fonctionnement à 123,42 M€ ; ce qui conduirait à avoir une épargne brute de 17,8 M€ qui couvrirait largement la part d'amortissement des investissements et qui apporterait un financement supérieur à 40 % des investissements à venir, en 2024, sur le budget du Département.

Nous avons une section d'investissement conséquente à hauteur de 48,3 M€, comprenant le remboursement du capital. Ces dépenses d'investissement seraient équilibrées en recettes avec l'épargne brute pour 17,8 M€, les recettes propres d'investissement pour 10,5 M€ et un emprunt d'équilibre à hauteur de 20 M€.

Un rappel sur l'encours de la dette. L'encours au 1^{er} janvier 2023 était de 44,5 M€. Nous avons souscrit en 2022 10 M€ à taux fixe.

Nous avons une capacité de désendettement de 3,42 années, alors que la moyenne des départements est à 4,5 années.

Sur la section d'investissement, les recettes réelles d'investissement s'établissent à 48,3 M€. Dans ces recettes réelles nous avons des recettes issues des dotations et subventions :

- Le Fonds de compensation de la TVA à hauteur de 3,7 M€
- La Dotation départementale d'équipement des collèges : 800 000 €
- Des subventions DSID/Région/Fonds Vert à hauteur de 5,2 M€
- Et puis diverses autres recettes d'investissement (les amendes de radars, l'immobilier d'entreprise et de tourisme, les opérations sous mandats) : 800 000 €.

Nous inscrivons donc au budget des recettes prévisionnelles de dotations et subventions à hauteur de 10,5 M€.

Nous avons par ailleurs l'épargne brute pour 17,8 M€ et l'emprunt pour 20 M€.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 48,3 M€, dont :

- * 6,3 M€ de remboursement d'emprunt
- * 15 M€ destinés aux investissements indirects, c'est-à-dire pour les collectivités locales (communes, communautés de communes et syndicats)
- * 27 M€ pour les besoins propres du Département qui se situent, comme cela a été dit tout au long de cette matinée, au niveau des routes et des bâtiments : 15 M€ pour les routes et 10 M€ pour les bâtiments.

En investissements indirects, nous prévoyons :

- * 9,89 M€ dans le cadre des contrats territoriaux
- * 2,97 M€ hors contrats
- * d'autres investissements pour le PPI du SDIS, les EHPAD, les crèches.

Le fonctionnement

Nous prévoyons des recettes de fonctionnement à hauteur de 141,2 M€. Les principales ressources viennent des dotations, comme je l'ai indiqué tout à l'heure. Je ne rentre pas plus dans le détail.

En dépenses de fonctionnement, nous inscrivons 123,4 M€, dont :

- * 115,2 M€ de dépenses obligatoires
- * 8,2 M€ de dépenses choisies comme je l'ai indiqué tout à l'heure, pour le sport, la culture et toutes les politiques que nous souhaitons conduire pour le département.

Les dépenses obligatoires à hauteur de 115,2 M€ se répartissent ainsi :

- La part essentielle qui va à l'action sociale : 54 M€
- Pour les ressources humaines : 38,5 M€

- Pour les routes : 4,4 M€
- Pour le Service départemental d'incendie et de secours : 4,8 M€
- Pour les collèges : 1,6 M€
- Pour les bâtiments : 2,4 M€
- Pour la commande publique : 1,5 M€
- Pour l'informatique : 0,9 M€
- Pour le transport des personnes à mobilité réduite : 0,5 M€
- Pour la médiathèque : 0,1 M€
- Pour les archives : 30 000 €
- Pour les finances : 6,5 M€, dont 3,2 M€ au titre de la CLERCT, suite au transfert de compétence 2017 des transports.

Sur les dépenses choisies, nous y consacrons un montant de 8,2 M€ qui se répartissent ainsi :

- Pour l'attractivité, le développement et l'ingénierie : 4,2 M€
- Pour le développement éducatif culturel : 2,3 M€
- Pour le numérique : 0,3 M€
- Pour les finances et autres dépenses (PAL, POLEN) : 1,4 M€.

Le budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses :

Nous inscrivons en dépenses totales de fonctionnement 2 849 000 €, dont 2 609 000 € de dépenses réelles avec des dépenses de personnel à hauteur de 1 650 000 € et des dépenses générales pour 959 000 €.

Les recettes de fonctionnement pour un montant de 2 849 000 € sont constituées par :

- l'activité réalisée en propre par le Laboratoire d'analyses pour 1 938 000 €
- une couverture du déficit à hauteur de 900 000 €
- les amortissements pour 11 000 €.

En investissement, il est prévu peu d'investissement.

Il est prévu des dépenses réelles à hauteur de 164 000 € pour du matériel ou des menus travaux sur des locaux.

Le budget annexe de l'Aire de la Lozère :

Nous inscrivons 500 000 € de dépenses de fonctionnement, dont 485 000 € de dépenses réelles.

En recettes de fonctionnement, nous prévoyons la couverture du déficit par une subvention du Budget Principal à hauteur de 135 000 €.

En investissement, nous avons un montant de 135 000 € en dépenses et en recettes. Les dépenses d'investissement correspondent à des travaux et à aux amortissements.

En recettes d'investissement, il est prévu une couverture du déficit à hauteur de 120 000 €.

Le budget annexe du Domaine de Boissets :

En fonctionnement, nous avons des dépenses totales à hauteur de 190 000 €, dont 118 000 € de dépenses réelles.

En recettes de fonctionnement, il y a un besoin de couverture du déficit à hauteur de 165 000 €.

En investissement, nous avons un montant de 72 000 € en dépenses et en recettes. Il est prévu principalement des travaux de toiture.

Cela nous conduit à une synthèse des budgets primitifs pour 2024 sur le budget principal et les budgets annexes, d'abord en investissement, avec au total :

- des dépenses à 55 491 882 €, dont 6 905 861 € de dépenses d'ordre.
- des recettes à hauteur de 55 557 266 €, dont des recettes réelles à hauteur de 30 630 000 €.

En fonctionnement, en totalisant le budget principal et les budgets annexes, nous avons :

- des dépenses à hauteur de 151 259 200 €, dont des dépenses réelles, tous budgets confondus, de 126 631 934 €.
- des recettes à hauteur de 151 259 200 €, dont des recettes réelles de 144 653 339 €.

Voilà pour ces quelques chiffres que je pouvais donner sur le budget.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Merci pour la présentation. Nous allons passer au vote des rapports.

Rapport n° 0 : **Approbation du procès-verbal des débats du 22 novembre 2023**

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Nous allons commencer par l'approbation du PV des débats du 22 novembre 2023.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le PV est adopté.

Rapport n° 100 : **Attractivité et accueil de nouveaux arrivants – Politique départementale et budget 2024 « Attractivité et démographie médicale »**

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Sur le rapport n° 100, y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 100 est adopté.

Rapport n° 101 : Aides aux communes – Ingénierie et organisation territoriale – Politique départementale et budget 2024 « Ingénierie, contrats territoriaux et structures de développement »

Madame PANTEL, présidente du Conseil département

Sur le rapport n° 101, y a-t-il des oppositions ? Non.
Y a-t-il des abstentions ? Non.
Le rapport n° 101 est adopté.

Rapport n° 102 : Attractivité – Proposition de dossier FEDER 2024-2026

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Du rapport n° 102, nous n'en avons pas parlé dans les présentations. C'est la proposition qui est faite de déposer un dossier de demande de subvention au FEDER sur la période 2024-2026 pour les politiques d'accueil de nouvelles populations, pour un montant total d'actions à hauteur de 330 000 €, et nous sollicitons une subvention à hauteur de 198 000 €.

Y a-t-il des oppositions ? Non.
Y a-t-il des abstentions ? Non.
Le rapport n° 102 est adopté.

Rapport n° 200 : Jeunesse – Politique départementale et budget 2024 « Jeunesse »

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Sur le rapport n° 200, y a-t-il des oppositions ? Non.
Y a-t-il des abstentions ? Non.
Le rapport n° 200 est adopté.

Rapport n° 201 : Enseignement – Politique départementale et budget 2024 « Enseignement »

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Sur le rapport n° 201, y a-t-il des oppositions ? Non.
Y a-t-il des abstentions ? Non.
Le rapport n° 201 est adopté.

Rapport n° 300 : Solidarité Sociale – Actualisation du règlement départemental d'aide sociale (RDAS)

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Le rapport n° 300 porte sur l'actualisation du règlement départemental d'aide sociale. Tout à l'heure, nous n'avons pas présenté ce rapport dans le détail. Je vous rappelle juste qu'il y a trois typologies :

- Il y a les adaptations qui sont liées à la simplification des démarches administratives pour les usagers.
- Il y a les adaptations liées à des changements des pratiques et des procédures.
- Et il y a les adaptations réglementaires.

Vous voyez que sont essentiellement concernées toute la partie FSL, la petite enfance, la protection de l'enfance. Nous avons également la procédure d'agrément des assistants maternels et nous avons la prestation de compensation du handicap aussi qui a fait l'objet de modifications réglementaires.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Non.
Y a-t-il des abstentions ? Non.
Le rapport n° 300 est adopté.

Rapport n° 301 : Solidarité Sociale – Politique et budget 2024 « Solidarité Sociale »

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Sur le rapport n° 301, y a-t-il des oppositions ? Non.
Y a-t-il des abstentions ? Non.
Le rapport n° 301 est adopté.

**Rapport n° 400 : Patrimoine culturel – Politique départementale et budget 2024
« Patrimoine culturel »**

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Non. Sur le rapport n° 400 qui concerne le patrimoine culturel, y a-t-il des oppositions ?
Y a-t-il des abstentions ? Non.
Le rapport n° 400 est adopté.

Rapport n° 401 : Culture – Politique départementale et budget 2024 « Culture »

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Non. Sur le rapport n° 401 qui porte sur la politique « culture », y a-t-il des oppositions ?
Y a-t-il des abstentions ? Non.
Le rapport n° 401 est adopté.

Rapport n° 402 : Sport – Politique départementale et budget 2024 « Sports »

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Non. Sur le rapport n° 402 qui porte sur la politique « sports », y a-t-il des oppositions ?
Y a-t-il des abstentions ? Non.
Le rapport n° 402 est adopté.

Rapport n° 500 : Économie circulaire et filières – Politique départementale et budget 2024 « Économie circulaire et filières »

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Sur le rapport n° 500 qui concerne l'économie circulaire et les filières, y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 500 est adopté.

Rapport n° 501 : Foncier – Agriculture et alimentation durable – Forêt – Politique départementale et budget 2024 « Agriculture, alimentation durable, foncier et forêt »

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Sur le rapport n° 501 qui porte sur la politique foncière, l'agriculture, l'alimentation durable et la forêt, y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 501 est adopté.

Rapport n° 600 : Eau – Politique départementale et budget 2024 « Eau, assainissement et rivières »

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Sur le rapport n° 600 qui concerne l'eau, y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 600 est adopté.

Rapport n° 601 : Logement – Politique départementale et budget 2024 « Logement »

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Sur le rapport n° 601 qui porte sur le logement, y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 601 est adopté.

Rapport n° 602 : Environnement et transition écologique et énergétique – Politique départementale et budget 2024 « Environnement »

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Sur le rapport n° 602 qui porte sur l'environnement et la transition écologique et énergétique, y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 602 est adopté.

Rapport n° 700 : Demande de financement auprès de l'État au titre de la DSID

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Nous avons le rapport n° 700. Du rapport n° 700, vous n'en avez pas parlé tout à l'heure dans les présentations. C'est la demande de financement auprès de l'État au titre de la DSID et du Fonds vert. Là, vous avez le tableau à chaque fois avec les opérations qui sont proposées au titre de 2024. Nous avons :

- un certain nombre de RD,
- la rénovation énergétique du collège de Langogne où nous sollicitons 250 000 €
- l'Ad'AP et la rénovation énergétique de la Maison des solidarités de Langogne pour 402 806,50 €
- la relocalisation et la restructuration du Parc Technique Départemental à hauteur de 2,4 M€
- les travaux d'économie d'énergie dans l'ensemble des bâtiments départementaux pour une sollicitation à hauteur de 373 950 €
- la construction d'un centre technique à Châteauneuf où nous sollicitons 1 325 000 €
- et la signalétique pour les panneaux le long de l'A 75 que nous avons évoquée tout à l'heure, où nous sollicitons 115 000 €.

Sur ce rapport qui nous permet de solliciter les subventions de l'État, pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Le rapport n° 700 est adopté.

Rapport n° 701 : Politique « Infrastructures routières » – Déclinaison opérationnelle pour 2024

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Sur le rapport n° 701 qui concerne la politique sur les infrastructures routières, y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 701 est adopté.

Rapport n° 702 : Politique bâtiminaire pour l'année 2024

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Sur le rapport n° 702 qui porte sur la politique bâtiminaire, y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 702 est adopté.

Rapport n° 703 : Politique départementale relative au transport des élèves en situation de handicap – Déclinaison opérationnelle 2024

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Sur le rapport n° 703 qui porte sur la politique de transport scolaire des enfants en situation de handicap, pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Le rapport n° 703 est adopté.

Rapport n° 704 : Politique départementale « Numérique » – Déclinaison opérationnelle 2024

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Sur le rapport n° 704 qui porte sur la politique départementale « Numérique », y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 704 est adopté.

Rapport n° 705 : Adoption du Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN)

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Dans le rapport n° 705, il s'agit du Schéma directeur des usages et services numériques, dont vous a parlé Robert AIGOIN tout à l'heure.

Le schéma répond à quatre ambitions :

- La première ambition, c'est l'accompagnement à la transformation numérique des collectivités et des administrations ;

- L'ambition 2, c'est l'inclusion numérique comme la lutte contre les fractures numériques ;

- L'ambition 3, c'est le soutien à l'écosystème numérique lozérien et à l'attractivité du territoire.

- Et nous avons un autre axe qui concerne le pilotage des politiques publiques numériques.

Tout cela se décline en 20 actions. Je pense que vous avez lu le document qui détaille ces actions, et que vous connaissez par cœur.

Sur le rapport n° 705, y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 705 est adopté.

Rapport n° 800 : **Tourisme – Politique départementale et budget 2024 « Tourisme »**

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Sur le rapport n° 800 qui concerne la politique départementale et le budget 2024 pour le tourisme, y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 800 est adopté.

Rapport n° 801 : **Tourisme – Politique départementale et budget 2024 « Activités de pleine nature »**

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Sur le rapport n° 801 qui porte sur les activités de pleine nature, y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 801 est adopté.

Rapport n° 900 : **Budget – Administration de la collectivité – Gestion budgétaire et financière 2024**

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Sur le rapport n° 900 qui porte sur l'administration de la collectivité et précisément sur la gestion budgétaire et financière 2024, y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 9 voix.

Le rapport n° 900 est adopté.

Rapport n° 901 : **Politique départementale « Systèmes d'information » – Déclinaison opérationnelle 2024**

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Sur le rapport n° 901 qui concerne la politique départementale sur les systèmes d'information, y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 901 est adopté.

Rapport n° 902 : **Budget – Modification des autorisations de programmes antérieures et état des autorisations de programmes 2024 proposées**

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Sur le rapport n° 902 qui concerne une modification des autorisations de programmes et l'état des autorisations de programmes 2024 proposées, y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 902 est adopté.

Rapport n° 903 : Budget – Budget primitif de l'exercice 2024

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Le rapport n° 903, c'est le budget primitif de l'exercice 2024.

Y a-t-il des oppositions sur ce rapport ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 9 voix.

Le rapport n° 903 est adopté.

Le budget est adopté. Cela veut dire que vous êtes contre tout ce que nous avons proposé...

Madame REBOIS-CHEMIN

Nous ne votons pas contre. Nous nous abstenons.

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Oui. D'accord.

Rapport n° 904 : Gestion du personnel – Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation

Madame PANTEL, présidente du Conseil départemental

Sur le rapport n° 904 qui concerne la gestion du personnel et précisément le tableau des emplois budgétaires départementaux et les mesures d'adaptation, y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 904 est adopté. Je vous remercie.

Nous en avons terminé.

Vous devez signer les documents budgétaires pour tous ceux qui ont voté le budget.

(La séance est levée à 11 h 50)

La Présidente du Conseil départemental

La secrétaire de séance

Sophie PANTEL

Johanne TRIOULIER

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Réunion du 18 décembre 2023
(séance de 9 h)

Table des matières

Affaires inscrites à l'ordre du jour	Page(s)
Appel	2
Discours de la Présidente	3 à 7
Diverses prises de parole : M. SAINT-LÉGER M. AIGOIN	7 à 11
Intervention de la Présidente	11 à 13
Présentation générale du budget	14
Présentation de la politique : attractivité et démographie médicale	14
Présentation de la politique : ingénierie, contrats territoriaux	16
Présentation de la politique : jeunesse	19
Présentation de la politique : enseignement	20
Présentation de la politique : culture	21
Présentation de la politique : patrimoine	23
Présentation de la politique: sport	27
Présentation de la politique : tourisme durable	28
Présentation de la politique : activités de pleine nature.	32
Présentation de la politique : solidarités sociales	34
Présentation de la politique : infrastructures routières	39
Présentation de la politique : transport	41
Présentation de la politique bâtiminaire	41
Présentation de la politique numérique	45
Présentation de la politique : économie circulaire et filières	46
Présentation de la politique : eau, excellence écologique et énergétique	49
Présentation de la politique : logement	50
Présentation de la politique : ressources humaines	50
Présentation de la gestion informatique, finances et assemblée et communication	51

Affaires inscrites à l'ordre du jour		Page(s)
Présentation du budget 2024		54
Votes des rapports :		
Approbation du procès-verbal du Conseil Départemental du 22 novembre 2023		58
Rapport N° 100 :	Attractivité et accueil de nouveaux arrivants : politique départementale et budget 2024 "attractivité et démographie médicale"	58
Rapport N° 101 :	Aides aux communes - Ingénierie et Organisation territoriale : politique départementale et budget 2024 "Ingénierie, contrats territoriaux et structures de développement"	59
Rapport N° 102 :	Attractivité : proposition de dossier FEDER 2024-2026	59
Rapport N° 200 :	Jeunesse : politique départementale et budget 2024 "jeunesse"	59
Rapport N° 201 :	Enseignement : politique départementale et budget 2024 "Enseignement "	59
Rapport N° 300 :	Solidarité Sociale : Actualisation du Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS)	59
Rapport N° 301 :	Solidarité Sociale : Politique et budget 2024 "Solidarité Sociale"	60
Rapport N° 400 :	Patrimoine culturel : politique départementale et budget 2024 "Patrimoine culturel"	60
Rapport N° 401 :	Culture : politique départementale et budget 2024 "Culture"	60
Rapport N° 402 :	Sport : politique départementale et budget 2024 "sports"	60
Rapport N° 500 :	Economie circulaire et filières : politique Départementale et budget 2024 "Economie circulaire et filières"	61
Rapport N° 501 :	Foncier - Agriculture et alimentation durable - Forêt : politique départementale et budget 2024 "agriculture, alimentaion durable, foncier et forêt"	61
Rapport N° 600 :	Eau : politique départementale et budget 2024 "Eau, assainissement et rivières"	61
Rapport N° 601 :	Logement : politique départementale et budget 2024 "logement"	61
Rapport N° 602 :	Environnement et transition énergétique : politique départementale et budget 2024 "Environnement"	61
Rapport N° 700 :	Demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DSID et du Fonds vert	62
Rapport N° 701 :	Politique "Infrastructures routières" - déclinaison opérationnelle pour 2024	62
Rapport N° 702 :	Politique bâtiminaire pour l'année 2024	62
Rapport N° 703 :	Politique départementale relative au transport des élèves en situation de handicap - déclinaison opérationnelle 2024	63
Rapport N° 704 :	Politique départementale "Numérique" - déclinaison opérationnelle 2024	63

Affaires inscrites à l'ordre du jour		Page(s)
Rapport N° 705 :	Adoption du Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN)	63
Rapport N° 800 :	Tourisme : politique départementale et budget 2024 "Tourisme"	64
Rapport N° 801 :	Tourisme : politique départementale et budget 2024 "Activités de pleine nature"	64
Rapport N° 900 :	Budget : Administration de la collectivité : gestion budgétaire et financière 2024	64
Rapport N° 901 :	Politique départementale "Systèmes d'Information" - déclinaison opérationnelle 2024	65
Rapport N° 902 :	Budget : modification des autorisations de programmes antérieures et état des autorisations de programmes 2024 proposées	65
Rapport N° 903 :	Budget : Budget primitif de l'exercice 2024	65
Rapport N° 904 :	Gestion du personnel : Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation	66